MONTREAL, MAI 1943

Les Internationales et le monde ouvrier

par François-Albert ANGERS, L.S.C.

Si le gouvernement et les patrons doivent, en favorisant les syndicats nationaux, rencontrer autant d'avantages que vous le disiez les deux derniers mois, les travailleurs n'y doivent guère trouver leur compte, me diront des ouvriers biens pénétrés de la méfiance ouvrière habituelle à l'égard des patrons. N'est-ce pas d'ailleurs l'évidence même, continueront-ils? Comment voudriez-vous qu'un mouvement ouvrier puisse acquérir, dans un petit pays comme le Canada, suffisamment de force financière pour tenir tête aux puissants consortiums qui en contrôlent la vie économique? Dans ces conditions, se refuser à profiter de l'acquis des organisations américaines, n'est-ce pas condamner les ouvriers du Canada à subir indéfiniment l'expoitation des trustards?

J'admets que l'argument est d'importance. C'est même le seul argument qui puisse expliquer qu'un Canadien français, s'il n'est pas communiste, se laisse convaincre d'adhérer à un type de syndicat qui ne saurait correspondre ni à ses aspirations nationales, ni à ses aspirations religieuses, ni en définitive, nous le verrons, à ses intérêts d'ouvriers. Car à cause même de la subtilité du point de vue, il faut de la réflexion pour en voir la fausseté. Et les internationales n'ont pas manqué de s'en apercevoir, qui en font le thème même de toute leur propagande.

Les véritables intérêts ouvriers tiennent-ils uniquement en une question d'argent et d'immédiat?

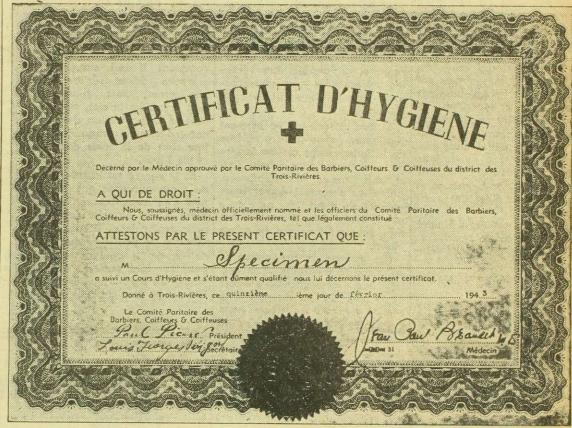
Je n'entends pas moi-même essayer de vous cacher ce qu'il contient de vrai. Je veux au contraire être de la plus brutale franchise. Si les ouvriers du Canada, et ceux du Québec plus spécialement, estiment que tout ce qui importe pour eux, c'est une question d'argent à obtenir tout de suite, sans tenir compte de tous leurs autres intérêts nationaux et religieux et des conséquences lointaines de leurs actes, alors l'argument vaut totalement. C'est inutile de se le cacher.

groupent des millions d'individus, qui disposent conséquemment de millions de dollars, pourront toujours faire plus de tapage, casser plus de vitres, imposer plus rapidement des solutions intelligentes ou non, qu'un syndicat aux moyens plus restreints parce qu'étant national il comptera nécessairement, au Canada, moins d'adhérents et disposera de moins d'argent. C'est une simple question d'arithmétique. Deux et deux feront toujours plus qu'un et un.

Mais je suis sûr que nos ouvriers canadiens sont plus civilisés que cela. Et que sans négliger leurs intérêts matériels, qu'ils cherchent légitimement à défendre par le syndicalisme, ils tiennent aussi à préserver les valeurs spirituelles qui leur sont propres. Qu'étant Canadiens, ils veulent rester Canadiens et non voir leur pays vendu ou forcé de se vendre aux Etats-Unis pour s'assurer une vie économique convenable. Qu'étant catholiques, ils veulent rester catholiques et créer, dans le Ouébec, en particulier, où ils sont la majorité, un ordre social qui s'inspire des idéals du catholicisme social.

(Suite à la page 9)

Dans nos Syndicats les ouvriers savent étudier pour se perfectionner



Ci-haut voici le cliché du certificat décerné récemment par le Comité Paritaire des Barbiers-Coiffeurs et Coiffeuses des Trois-Rivières et district à 115 personnes des métiers mentionnés à la suite de la clôture d'une série de cours d'hygiène donnés par le Dr J.-P. Beaudet, directeur de l'Unité Sanitaire des Trois-Rivières.

INTERNATIONAUX AUX ABOIS

Déclarations échevelées

Les échecs éclatants que l'Internationale a rencontrés depuis deux mois, mettent ses chefs aux abois;

La perte de leur union de papetiers à Beauharnois, passée en bloc à la C.T.C.C., suite de la trahison des chefs de ladite union;

Le bâillon qui fut appliqué à l'Internationale de l'aluminium à Arvida par le Syndicat national et la C.T.C.C. contre son monumental chantage de grève;

La réprobation fulgurante des employés de tramway contre leur Internationale et son Comité de Négociation;

La libération de nos syndiqués de Kénogami, Jonquière, Riverbend contre le joug tyrannique que leur imposaient depuis deux ans, l'Internationale et la Price Brothers;

La fin de leur terrorisme à Windsor Mills auprès d'ouvriers papetiers, au deux tiers syndiqués catholiques, sur le point d'avoir justice;

La triomphante dénonciation par nos syndicats de Sorel de la trahison des chefs de l'Internationale envers les ouvriers de Marine Industries et Sorel Industries et le passage au Syndicat national et à la C.T.C.C. de tous les officiers moins deux, de l'union locale internationale.

Et j'en passe...! Elles ont eu nombre de succès les unions internationales dans la province, mais plus apparents que réels et dont peu sont appelés à durer. Sitôt qu'elles subissent des échecs cuisants, leurs chefs en perdent la tête. Ils s'en prennent à tout le monde; ils veulent tout renverser sur leur passage.

Ils ont demandé la démission de l'honorable Humphrey Mitchell, ainsi que de M. MacLean, directeur des Relations Industrielles à Ottawa; ils demandent la démission du sous-ministre provincial du Travail, M. Gérard Tremblay; ils ont demandé l'abolition du décret fédéral C. P. 8253 (maintenant 5963); ils demandent également l'abolition du Conseil régional du Travail.

Ils veulent "détruire" toutes les unions qui leur barrent la route "particulièrement les Syndicats Catholiques" (Paul Fournier). On fait contre nous "une publicité injuste et mensongère" se plaignent ils encore

mensongère' se plaignent-ils encore.

Pensez donc 'une publicité injuste et mensongère' sur le dos des internationaux!

C'est donc que la défense opiniâtre de nos Syndicats nationaux et la dénonciation triomphante de leurs fourberies et de leurs manoeuvres démagogiques les ont atteints dans leurs chairs vives.

Pris de rage devant leur empire qui croule chez nous, ils veulent couvrir la province de publicité internationale; inonder la région du Lac St-Jean, du "Monde Ouvrier"; distribuer de porte en porte un article de Mgr Haas fait pour les catholiques des Etats-Unis noyés dans une mer de protestantisme et d'irréligion.

Affolés ils ne savent plus comment porter leurs coups. Energumènes sans fierté ni hon-

(Suite à la page 6)

A travers les revues et les journaux

= par L. BOVY, ptre =

20ème Siècle, dans sa iivraison de mars 1943, nous livre une entrevue avec un initiateur de la petite propriété, M. Roy, dans un centre ouvrier du Québec, le Cap de la Madeleine.

Depuis trente ans, une quarantaine de cottages ou autres maisons avant la guerre et une soixantaine de maisons cubiques; depuis encore une quarantaine de cottages. "Je préfère le cottage, dit-il, en raison de sa belle apparence. Il est aussi pratique et beaucoup aimé.

- Et comment construisezyous ordinairement?

- Je construis en bois avec finition extérieure de planches isolantes ou de bardeau d'asphalte et finition intérieure en planche murale de gypse, tentest ou autre matériel moderne. Règle générale, les maisons ont vingt-quatre par vingt-six pieds de dimensions, et sont d'un étage et demi. Elles comprennent au moins trois chambres à coucher, un salon, une grande cuisine, une chambre de toilette moderne avec bain et évier, une dépense séparée de la cuisine et une bonne cave. Elles ont aussi un garage.

- ... la dimension ordinaire des emplacements...?

- Rarement moins de cinquante par cent pieds...

vous ne devez pas les donner?

- Je ne le prétends pas, monsieur. Cependant,.... L'acquéreur n'a qu'à verser un certain montant comptant, variant selon les circonstances... deux cents, trois cents, cinq cents dollars... Il paye la balance par simples versements mensuels aux taux courants des loyers dans notre cité: quinze, vingt-cinq dollars par mois. En huit ou dix ans, il est définitivement chez lui! Mais dès son premier versement, il est considéré comme propriétaire.

Les taxes et les assurances sont à la charge de l'acquéreur, mais si on considère que les maisons sont isolées, les assurances sont basses; quant aux taxes, elles ne sont pas très élevées dans notre cité...

Allocations familiales

Pourquoi des allocations familiales? Parce que les revenus réels de nos familles sont audessous de leurs besoins réels.Le recensement de 1931 reconnaît que 44.86% de tous les enfants canadiens vivent dans des foyers dont le revenu annuel est moins que \$949 et que 60% des salariés canadiens reçoivent moins de \$1000 par année comme salaire.

L'auteur analyse ensuite chaeune des quatre objections formulées contre les allocations, par la Commission des assurances sociales de Québec.

1) Pour alléger les fardeaux de la famille canadienne, il serait préférable d'élever le taux des salaires plutôt que de risniveau par l'établissement des allocations familiales.

La réponse à cette objection est une correcte interprétation des allocations familiales. La sociologie catholique a sans doute toujours recommandé le salaire familial. Mais celui-ci se fonde pératives d'habitation, de cré-

Faites de vous un propriétaire | sur la famille moyenne, soit 5 personnes. A supposer qu'on établisse le salaire familial, ce qui n'est pas encore fait malgré les luttes tenaces des unions ouvrières, il reste que les allocation répondraient aux besoins des familles qui dépassent cinq personnes.

2) Les allocations familiales accentueraient l'exode rural. L'auteur constate d'abord que cette menace a peu influé sur la législation de guerre qui vide actuellement les campagnes du Québec. Puis il ajoute ne pas voir pourquoi nos familles rurales, qui montrent un tel courage à élever de nombreux enfants et dont les revenus ne sont pas supérieurs à ceux des ouvriers des villes, seraient privées de cette assurance familiale.

3) Institution étatisée dangereuse et impossible. Les récentes expériences du gouvernement fédéral disposent de cette

4) Les allocations ne peuvent rien pour résoudre le problème de l'établissement sur les fermes de la surpopulation rurale. Cette objection est une confusion. Aider les parents à élever leurs enfants et aider les parents à placer leurs enfants sur des fermes ne signifient pas la même

Ces paiements proportionnés au nombre d'enfants d'un certain âge sont légitimés à cause de la contribution du père à la société par ses enfants et sans aucune référence à sa valeur ou à son rendement professionnel.

Ganzalve Poulin, Pourquoi des allocations familiales dans le Québec, La Famille, (avril 1943) p. 179.

La coopération a déjà fait...

Le mouvement coopératif a démontré: a) que l'appétit du profit ou de la puissance n'est pas la seule et nécessaire source du talent qui permet de gérer avec succès une entreprise économique; b) que les opérations de commerce, de finance et d'assurances, si compliquées, si vastes, si hardies soient-elles, ne sont pas enveloppées de mystère et accessibles seulement à des hommes prédestinés; que le petit peuple est capable de gérer ses propres affaires et, par là, de devenir le maître de son destin, à la condition de déployer ses qualités d'application, d'initiative, de dévouement et son sûr instinct de l'entr'aide; c) que la coopération libère et multiplie en les coordonnant ces energies populaires sans elles incomplètement employées; d) que les organisations coopératives n'ont pas seulement amelioré le sort de leurs membres par leur gestion éliminatrice de faux frais et par le mécanisme de la ristourne qui rétablit le prix de leurs opérations au niveau du prix coûtant; mais qu'en outre, par leur politique de réserves collectives et par leur faculté de rassembler les épargnes populaires, elles ont su, même dans les quer de les stabiliser à un bas pays pauvres en capitaux comme la Finlande, la Bulgarie, la Yougoslavie, créer de vastes ressources, mises au service de la libération et du bien-être des couches populaires et de la col-

Suivent des exemples de coo-

lectivité nationale.

dit, de consommation, de production (150 usines en Angleterre); coopératives sanitaires. coopératives d'assurances; prix de monopoles renversés.

Pour terminer, un mot d'espoir: entre les peuples impatients d'apporter leur aide et les peuples qui commencent à mourir et qui s'obstinent à espérer. n'est-ce pas les organisations coopératives qui offriront le chemin le plus direct, le chemin où aucun péage ne sera perçu sur la misère humaine?

Maurice Colombain, Ce que la coopération a déjà fait pour d'autres peuples, Ensemble, mars 1943, p. 3.

La dernière des guerres

Renoncer volontairement à la guerre, c'est encore en admettre la possibilité. Autrement dit, le véritable problème ne se pose pas en ces termes: "Comment organiser le monde pour qu'il n'y ait plus de guerre?", mais "Comment le monde doit-il être organisé étant donné qu'il n'y a plus de guerre?" de même que le législateur ne se demande pas comment il doit empêcher les citoyens de se rendre justice eux-mêmes, mais comment il doit organiser la cité, étant donné que la protection des citoyens et l'administration de la justice sont de la seule compétence de l'Etat.

Si la guerre est bannie, il faut de toute nécessité que les peuples s'en remettent obligatoirement à une autorité supérieure pour régler leurs litiges. Cette autorité ne peut être que l'émanation de la communauté des peuples tout entière, qui doit passer du régime contractuel de

au stade de l'organisation internationale.

Seule elle doit être en charge de la force armée, devenue police internationale, car, seule chargée de rendre la justice entre nations, elle doit être en mesure d'assurer l'exécution de ses

S'il n'y a plus de guerre, il n'y a plus de frontières stratégiques. Il n'y a plus d'alliances entre pays, il n'y a plus de neu-

Supprimer la guerre, c'est donc construire un monde entièrement neuf. Pour le construire sur une base solide, il faut d'abord décider que désormais à la force matérielle des armes est substituée la force morale du

Albert Le Roy, S.J. La dernière des guerres, Relations, avril 1943, p. 90.

Causes des troubles ouvriers

Deux causes expliquent l'agitation ouvrière: la rivalité entre unions et la lenteur jointe à la faiblesse du gouvernement dans l'application des lois ouvrières.

Il ne s'agit pas de plaider pour les employeurs. Mais ceux-ci sont le plus souvent spectateurs, car au point de vue augmentation de salaire, ils ont les mains liées par l'Etat.

C'est ici qu'apparaissait les organisateurs ouvriers sans conscience; ils promettent. L'employé, qui n'a rien à perdre, suit, contribuant souvent à deux unions à la fois.

A travers le Canada, on assiste à un concours: deux unions qui veulent l'emporter et celle qui n'a pas de contrat avec le pal'ancienne Société des Nations tron a le plus de chance de ga-

Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs catho-liques du Canada

Directeur : Alphonse Bégin. L.L.L.; L.S.C. Chef de la publicité.

> Chef de la Rédaction: J.-E.-A Pin Collaborateurs:

Collaborateurs:

Alfred Charpentier: président
de la C.T.C.C.
Gérard Picard, secrétaire général
de la C.T.C.C.
L'abbé Jean Bertrand, aumonier général
de la C.T.C.C.
L'abbé Lucien Valois, assist.-aumonier

Questions économiques: F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique

Revue des journaux et périodiques: L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

> Administrateur: Yvon Meunier. L.S.C.

Aviseur légal : Maurice Julien, avocat.

Rédaction et administration: 1231 est, de Montigny — Tél.: FA. 3094

Abonnement:

Un an . . . 0.60, le numéro 5 sous

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'"Imprimerie Populaire, 430. NOTRE-DAME EST. MONTREAL



gner. Les unions honnêtes et nationales ont dû entrer dans le ieu pour se maintenir. Les agitateurs encaissent au détriment de l'union elle-même.

(Suite à la page 9)



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chomage.

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL, Ministre

ARTHUR MacNAMARA, Sous-ministre



Bulletin officiel de la C. T. C. C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études

Sur quelles bases fut fondée la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc.

articles précédents que tous les catholiques de toutes races de même que les travailleurs de toutes croyances peuvent entrer dans n'importe lequel des syndicats nationaux catholiques. Bien qu'ils soient composés très largement d'ouvriers canadiens-français, nos syndicats ne sont pas raciaux mais nationaux, ni sectaires mais catholiques. Telle est bien leur base au point de vue race et religion. Le droit d'admission y est sujet seulement à une condition quant à la religion: l'acceptation d'être guidé par des principes sociaux catholiques en matière ouvrière. D'où il découle que les ouvriers de toutes races ou croyances peuvent y jouir des mêmes droits et privilèges.

Si les Syndicats nationaux catholiques sont antimatérialistes, anticommunistes aussi bien qu'antinazistes, ils ne sont pas pour cela antiéconomiques. La C.T.C.C. à laquelle ils sont affiliés a réussi depuis longtemps à mettre en pleine lumière leur indiscutable base économique.

Qu'entend-on par Union ouvrière? Un moyen par lequel l'ouvrier protège ses droits naturels, défend son bien-être économique et cherche à promouvoir en général ses intérêts moraux, professionnels ou industriels.

Le droit au travail, le droit à la stabilité de l'emploi, le droit de discuter ses conditions de travail, le droit à un salaire minimum-vital, le droit de posséder sa maison et de s'assurer un bien-être pour l'avenir: tous ces droits sont naturels par essence. Chaque ouvrier les possède mais il ne peut les exercer à moins que ce ne soit par les organisations ouvrières et à l'aide de la législation.

Par conséquent, si ces droits finissent par être reconnus et graduellement à produire des résultats, ils deviennent des intérêts économiques et sociaux que l'organisation ouvrière saura mieux sauvegarder. Ce sont là des droits naturels qu'il fallait hautement prôner et dont il importait

d'étendre l'exercice dans la province de Québec; ce sont là aussi des intérêts économiques de travailleurs toutes croyances peuvent trer dans n'importe lequel s' syndicats nationaux caoliques. Bien qu'ils soient mposés très largement d'ouers canadiens-français, nos

Sans conteste la préoccupation économique et sociale de nos unions ouvrières chrétiennes est leur effort énergique pour amener à un juste niveau le bien-être économique et social, non seulement de ses membres mais aussi des travailleurs de tous métiers ou industries et cela par l'extention juridique des conventions collectives de travail. Loi qui est leur cru dans la province de Québec.

Depuis 1934, 85 conventions collectives de travail ont été signées dans un grand nombre de métiers, d'occupations diverses, couvrant environ 200,000 ouvriers, ce qui a fait bénéficier ces derniers des augmentations de salaire s'élevant à 24 millions de dollars.

Les unions ouvrières catholiques, qu'on ne l'oublie pas, ne sont pas des associations religieuses, mais plutôt des associations civiles. Elles sont constituées dans l'Etat et non dans l'Eglise, et leur fin naturelle est la défense des intérêts professionnels de ses membres. Leur caractéristique tient du fait que le syndiqué catholique se rend compte que les revendications de sa profession et les décisions de son syndicat doivent être imprégnées de bon sens guidé par l'esprit chrétien. Leur préférence, lorsque la chose est possible, pour l'unionisme industriel est une preuve additionnelle de leur valeur économique comme association civile.

Je crois en avoir dit suffisamment pour prouver clairement que la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada repose sur une base nettement économique renforcée par son double idéal canadien et chrétien.

Alfred Charpentier, prés., La Confédération des Travailleurs Cat. Canada.

Sur quelles bases fut fondée la CERCLES d'ETUDES

BUT : FORMATION DES CHEFS

15e cours: La loi de la Convention collective. (suite)

Puisque l'extension juridique est la particularité de cette loi, il importe de l'étudier d'une manière spéciale.

"L'extension juridique d'une convention collective, dit M. Gérard Picard, dans un cours donné à la Semaine sociale des Trois-Rivières en 1936, consiste à imposer par contrainte légale, à un certain nombre d'employeurs et d'employés exerçant leurs activités dans une zone économique déterminée, les dispositions d'une convention collective arrêtées volontairement par d'autres employeurs de concert avec une ou plusieurs associations de salatiés".

En d'autres termes, il y a extension juridique quand des groupes majoritaires ont établi des standards au sujet de certaines conditions de travail et que leurs décisions, une fois ratifiées par le lieutenant-gouverneur en conseil, ceviennent la loi générale.

Est-ce légitime de soumettre ainsi un groupe moins important d'employeurs et d'employés aux décisions prises volontairement par des groupes les plus importants? Assurément, parce que la loi de la convention collective applique au monde industriel ou commercial un principe qui est appliqué depuis des siècles,

dans le monde politique. 'En politique, dit M. Picard, dans le cours déjà cité, les lois sont sanctionnées lorsque la majorité de la députation les a adoptées. Après l'adoption et la promulgation des lois, ceux qui ont voté contre y sont cependant assujettis de la même manière que ceux qui ont voté pour, et sont tenus de les observer sous peine de sanctions. Personne ne s'étonne de cette manière de procéder. D'ailleurs, s'il fallait, en régime démocratique, attendre d'avoir obtenu l'unanimité des ministériels et des oppositionnistes avant de mettre une loi en vigueur, les statuts se résumeraient à peu de chose. De même, dans le domaine social, s'il fallait attendre l'approbation unanime de tous les intéressés avant de faire une réforme, il serait inutile de parler de réforme'

Il faut remarquer que l'extension juridique n'est pas donnée à n'importe quelles dispositions d'une convention collective. D'après les articles 9 et 10 de la loi, les dispositions qui deviennent obligatoires par le fait de l'extension juridique sont celles qui se rapportent au salaire, à la durée du travail, à l'apprentissage, au rapport entre le nombre des Suvriers qualifiés et celui des apprentis dans une entreprise donnée. Le conseil des ministres peut aussi rendre obligatoires celles qui ont trait à la classification des opérations, à la détermination de différentes catégories de salariés et d'employeurs, ainsi que celles qu'ils estiment conformes à l'esprit de la loi.

Questions:

1—En quoi consiste l'extension juridique? 2—Sur quel principe est-elle basée?

3—La loi donne-t-elle l'extension juridique à n'importe quelles dispositions d'une convention collective?

16e cours: La loi de la Convention collective. (suite)

Il ne suffit pas de rendre obligatoire une convention collective, il faut en assurer l'observance.

Le législateur a confié le soin de la faire appliquer aux employés et aux employeurs. Les parties à une convention collective doivent constituer un comité paritaire dont tout le rôle est de voir à l'application du décret.

Ce comité constitue une corporation et a, par la loi, les pouvoirs les plus étendus.

Cette idée de faire appliquer le décret par les intéressés eux-mêmes est heureuse. Comme le dit M. Picard, dans le cours déjà cité, 'les comités paritaires permettent aux gouvernants de mettre en pratique le conseil du Pape Pie XI". Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort La formation des comités paritaires évite l'écueil de la bureaucratie, toujours redouté dans l'application des réformes sociales; elle met à l'abri, autant que faire se peut, de l'ingérence politique; elle laisse entre les mains de ceux qui sont les plus intéressés au bon fonctionnement de la loi le soin de surveiller et d'assurer l'application des conventions collectives rendues obligatoires par arrêté mi-

Parmi les pouvoirs du comité, se trouve celui de rendre obligatoire, par règlement, le certificat de qualification pour certains salariés.

Pourquoi imposer un tel certificat de qualification ou de compétence? "Tout simplement, parce qu'après avoir fixé un salaire pour un ouvrier de métier, lisons-nous dans la brochure intitulée: "Le Ministère du Travail, son but et ses rouages", p. 29, il est nécessaire de déterminer, dans la pratique des choses, quels sont ceux, parmi les travailleurs, qui méritent le nom d'hommes de métier".

"Le certificat de compétence est un avantage pour l'employeur, car ce dernier a l'assurance, quand un ouvrier qu'il ne connaît pas, se présente pour un emploi offert, d'embaucher au moins un employé qui a subi un examen et qui possède l'attestation qu'il est compétent "

"Le certificat de compétence est également avantageux pour l'ouvrier, car il lui donne la propriété du métier. Pourquoi blâmer les ouvriers de vouloir contrôler le métier, quand certaines professions libérales à bon droit contrôlent, depuis de nombreuses années, l'admission de nouveaux candidats par des examens qui sont de plus en plus sévères?"

La loi de la convention collective a rendu aux ouvriers d'immenses services. Plusieurs conventions ont été renouvelées jusqu'à cinqfois. Tout ouvrier devrait en étudier, outre les principes de base, toutes les clauses.

Questions:

I—A qui est confiée l'application de la convention collective?

. .2—Est-ce une idée heureuse?

3—Pourquoi imposer un certificat de compétence à certains salariés?

Bulletin d'abonnement :

LE TRAVAIL ET LA VIE SYNDICALE Organe officiel de la C.T.C.C. 1231 est, de Montigny, Montréal.

Vous trouverez de an à	ci-inclus \$votre journal.	pour un abonnement
Nom		
Advance		

Abonnement: 12 mois \$0.60 — 24 mois \$1.00 (Chèque payable à "Le Travail et la Vie Syndicale")

Le Problème des salariés

Sa solution

Jean BERTRAND, ptre
Aumônier général de la C.T.C.C.
En vente : Au Service de Librairie
de la C.T.C.C.
Prix : \$0.05 l'unité; \$4.00 le

cent; \$35.00 le mille.

Etude sur l'article de la 1ère page "Les Internationales et le monde ouvrier"

Questions

- 1. Les ouvriers doivent-ils se préoccuper uniquement de leurs intérêts matériels immédiats? Dans la négative, pourquoi?
- 2. Pourquoi et comment les syndicats internationaux desservent-ils les intérêts spirituels religieux, nationaux ou autres de la classe ouvrière du Canada et du Québec en particulier?
- 3. Les véritables intérêts matériels de l'ouvrier canadien sont-ils d'ailleurs si bien servis que cela par les syndicats internationaux?
- 4. Quelles difficultés et quels avantages les ouvriers canadiens trouveront-ils à avoir leurs syndicats propres? Et comment faudrait-il concevoir ce syndicalisme canadien?

Chronique des Employés de l'Industrie de l'Automobile

L'histoire du Syndicat National de l'Auto-Voiture Inc.

2.—Vingt années de progrès

La grève de 1919 marque une étape dans l'histoire du Syndicat National de l'Auto-Voiture et dans celle de l'in-dustrie de l'automobile. Tous deux connaîtront désormais le progrès et la prospérité et aussi des années très difficiles. L'automobile deviendra le grand moyen de transport et supplantera très rapidement le cheval et la voiture. Les carrossiers, les voituriers, les charrons et les forgerons deviendront, par la force des choses et des besoins nouveaux, des machinistes, des mécaniciens, des électriciens et autres ouvriers en automobile.

La transition, il est vrai, ne se fait pas sans difficultés. A mesure que le nombre des automobiles augmente, l'industrie a de plus en plus besoin de main-d'oeuvre. Elle recrute des ouvriers un peu partout et ces derniers ne s'adaptent pas tous aussi facilement à leur nouveau métier. De nouveaux venus, intéressés dans la mécanique, viennent grossir les rangs des travailleurs en automobile. Ce sont souvent des amateurs ou des hommes à tout faire. Ils ne s'entendent pas toujours parfaitement dans la combustion interne, les pistons et les cylindres.

Le travail laisse quelquefois à désirer et des clients se plaignent du coût des réparations. Des gens hésitent même à s'acheter l'une de ces voitures dont l'entretien leur paraît si dispendieux. Mais, c'est la grande prospérité d'aprèsguerre, c'est l'ère de la spéculation. L'argent se gagne facilement, tout le monde roule carrosse et plus d'automobiles courent les routes que jamais auparavant. Les garagistes font d'excellentes affaires et les ouvriers trouvent facilement à gagner des salaires que les plus vieux du métier n'auraient jamais espérés.

Malheureusement, cet âge d'or prend fin avec la débâcle de 1929. En quelques mois, c'est la crise et le chômage. Les automobilistes ne font plus réparer leur voiture qu'à l'extrême nécessité, cherchent le meilleur marché. Les garagistes doivent couper les prix, puis couper les salaires. Les ouvriers essaient de se rattraper en réparant des automobiles à domicile. Leurs prix sont encore plus bas que ceux des garagistes. Ces derniers doivent se dispenser des services de nombreux ouvriers. Les prix des réparations et les taux de salaires descendent à un niveau ridiculement bas.

Les ouvriers sont en chômage, d'autres ont des salaires très réduits. Ils ne versent plus de cotisations au Syndicat, désertent les assemblées. Le Syndicat est impuissant à leur accorder la protection qu'ils demandent, car il ne dépend pas de lui que les ouvriers aient du travail. L'ouvrage se fait d'ailleurs de plus en plus rare.

Les patrons constatent le fait, sentent les ouvriers désunis et désemparés. Eux-mêmes ne sont pas très bien organisés et la concurrence qu'ils se font entre eux est poussée à l'excès. La désorganisation dans l'industrie de l'automobile et chez les travailleurs est complète et le problème social et économique est dans toute son

Seuls, les officiers et les membres fidèles du Syndicat gardent confiance en ces temps troublés. Ils étudient les causes des conditions déplorables faites aux travailleurs. Ils cherchent quelques solutions équitables, se réunissent pour trouver moyen d'améliorer leur sort et celui de leurs confrères.

On ne se rend pas assez compte du courage et du dévouement inlassable des officiers d'une organisation ouvrière et du désintéressement dont ils font preuve dans ces circonstances difficiles. Au milieu de la désorganisation générale, de l'apathie et même de la méfiance, ils continuent de lutter sans perdre confiance, cherchent à améliorer le sort des travailleurs.

Tandis que la majorité des ouvriers se contente d'un déprimant laisser-faire, les officiers du syndicat s'acharnent à la tâche qui semble par moment insurmontable, revendiquent les droits des travail-leurs, obtiennent certains avantages, se contentant pour tout salaire, de la simple satisfaction d'avoir été utiles à la cause du travail organisé. Vraiment, ces syndiqués sont alors admirables.

Tant de constance et de dévouement va cependant être récompensé. Les conditions faites aux travailleurs sont d'ailleurs à peu près les mêmes dans toutes les industries. Devant une telle situation, l'Etat se voit obligé d'intervenir en faveur des travailleurs afin de faire régner un peu plus de justice sociale dans l'industrie. Un ministère du Travail est créé à Québec. Puis une loi nouvelle, dite Loi de la convention collective, est votée

Tout de suite, les organisations ouvrières voient le bien à tirer de cette législation qui permet aux patrons et aux ouvriers de s'entendre sur les conditions de travail et sur les taux de salaires raisonnables qui tiennent compte de la dignité et des besoins du travailleur et s'adaptent aux exigences de chaque industrie.

Le moyen est idéal pour assurer la bonne entente dans les relations entre patrons et ouvriers, puisqu'il permet d'étendre à tous les employeurs et à tous les travailleurs d'une même industrie les avantages et les bénéfices consentis et accordés aux uns et aux

Il est, en effet, beaucoup plus facile pour les patrons de Le Syndicat perd ses mem- | donner juste considération aux bres et partant son influence, revendications des travailleurs

quand ces derniers présentent leurs demandes en groupe, que d'étudier les requêtes individuelles de milliers d'ouvriers.

Que les travailleurs s'unissent, qu'ils étudient ensemble les problèmes de leurs métiers, qu'ils soumettent un plan défini de réglementation et les patrons, conscients de leurs responsabilités et de leurs intérêts, jugeront de bonne politique de s'entendre avec les ouvriers de leur industrie.

Les officiers du Syndicat font alors appel à tous les ouvriers et les invitent à s'unir à leurs confrères en vue de la rédaction d'un contrat de travail qui sera présenté aux employeurs. Après plusieurs mois d'étude et de discussion, après avoir bien tenu compte des besoins des travailleurs, les officiers du Syndicat présentent aux employeurs un projet de contrat de travail.

Les négociations, comme il faut s'y attendre, sont longues et quelquefois difficiles. Certains patrons jugent exagérées les revendications des travailleurs. Mais, d'un côté comme de l'autre, on a à coeur de s'entendre afin de garder l'administration et la réglementation de l'industrie entre les mains de ceux qui en connaissent le mieux les besoins et les exigences.

Enfin, en mai 1938, un contrat de travail, qui doit assurer les avantages les plus élémentaires dans les circonstances, est signé entre le Syndicat National de l'Auto-Voiture, Inc., et la section de l'Automobile de l'Association des Marchands Détaillants du Canada Inc. Le gouvernement donne force de loi à cette entente qui, en vertu de la loi de la convention collective, assujettit, heureuse innovation, tous les employeurs et tous les ouvriers de l'industrie de l'automobile dans un territoire déterminé.

Cette entente est le couronnement de l'action du Syndicat depuis sa fondation. Après vingt-cinq années de lutte et de travail, le Syndicat obtient la reconnaissance officielle, non seulement des patrons et des employés de l'industrie de l'automobile, mais aussi, et c'est, pourrait-on dire, un triomphe, la sanction de l'Etat. Il pourra désormais assurer le respect des droits des travailleurs et se consacrer au relèvement de la condition sociale des ouvriers groupés autour de

La tâche du Syndicat n'est pas finie, elle ne fait que commencer. Mais son action sera maintenant d'une autre nature, s'exercera vers d'autres buts. Le succès couronne donc les efforts des pionniers et des précurseurs du mouvement ouvrier catholique. Longtemps ils ont lutté pour les travailleurs. Ils vont pouvoir faire accorder à tous les ouvriers, sans exception, les avantages qu'ils viennent d'obtenir pour eux-mêmes. C'est à quoi ils se consacreront durant les années à venir.

(à suivre)

H. T. LACHAPELLE, président du Syndicat de l'Auto-Voiture, Inc.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

A nos milliers de clients

Notre assortiment de pièces et d'accessoires pour automobiles, camions, tracteurs et moteurs industriels est abondant et varié: Quels que soient vos besoins nous pouvons les remplir.

"Atelier d'ajustage mécanique

"MACHINE SHOP SERVICE"

C.-E. PREFONTAINE, prés.

M. PREFONTAINE, sec.-trés.

United Auto Parts Ltd

"25 magasins affiliés à votre service"

BUREAU-CHEF:

3437-45 Ave du Parc

MA. 8151

L'AUXILIAIRE PRECIEUX

Gardienne fidèle des épargnes en temps de paix, la Banque assume une double mission en temps de guerre : elle concourt à la sécurité financière du pays et elle protège l'avenir de chacun de ses déposants.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



DANS le grand combat qui se livre pour la sauvegarde de la liberté, de la justice et de la civilisation, le chimiste industriel a assumé une nouvelle tâche, qui s'ajoute à celle qu'il poursuivait durant la paix: celle de collaborer avec l'industrie dans la défense du mode de vie qu'il a si grandement contribué à créer dans le monde moderne.



CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Siège social, C-I-L House, Montréal Bureau des ventes à Terre Neuve, Saint-Jean, Terre Neuve

Reconnaissance des Travailleurs

Anniversaire d'encycliques

La classe ouvrière est heureuse toujours d'exprimer sa gratitude et sa reconnaissance à deux de ses plus grands protecteurs, les vénérés Papes Léon XIII et Pie XI; au mois de mai de chaque année elle commémore avec joie l'anniversaire des deux encycliques écrites par ces deux Papes pour réhabiliter les travailleurs, améliorer leur sort et le rendre plus humain

1891 Rerum Novarum. 1931 Quadragesimo Anno: deux dates et deux documents mémorables dans l'histoire du monde. Naissance d'une charte véritable pour le travail.

Pour comprendre davantage l'importance et la portée de ces deux encycliques, il nous faut remonter le courant des années et nous rappeler les points saillants des cent années qui en ont précédé la rédaction.

1789. Un tournant dans l'histoire du monde: la Révolution bouleverse la France. C'est un flot de passions brutales qui se déchaînent: mer de sang, soif de libertés. "O liberté que de crimes on com-met en ton nom'', s'écrie une révolutionnaire montant à son tour sur l'échafaud.

C'est dans cette orgie et cette soif de la liberté dépassèrent qui bientôt les frontières de la France, que le 19e siècle prend naissance. Ce siècle, il portera l'empreinte de cette tourmente libertaire. Cette idéologie de la liberté effrénée dans les moeurs s'installera à son tour dans la politique et l'économie régnantes. Tout tolérer, tout laisser faire, tout laisser passer!

L'industriel sous le fouet de la concurrence et de l'ambition, fruit de cette liberté excessive, en vient à considérer le travailleur comme une marchandise et une simple machine à produire. Une seule préoccupation chez l'employeur surexcité: produire vite produire en quantité et au plus bas prix. L'âme du travailleur, sion et l'assurance de ses sa dignité humaine étaient to- l prières ardentes. talement ignorées.

C'est vers la fin de ce siècle que l'égoïsme brutal des chefs d'industrie atteignit son point culminant et mit l'ouvrier dans une situation économique et morale très précaire. Désemparés les travailleurs tendaient déjà l'oreille aux meneurs socialistes et révolutionnaires qui proposaient leurs remèdes

Devant cette "situation d'infortune et de misère imméritée' du travailleur, le Pa-pe Léon XIII fut ému. Après avoir prié, consulté, étudié, il donna au monde le 15 mai 1891, l'encyclique Rerum Novarum, sur la condition des ouvriers. Cette encyclique en plus de condamner les désordres existant ainsi leurs faux remèdes, proposait au monde un programme de restauration sociale d'une vigueur et d'une clarté jamais connues jusque-là.

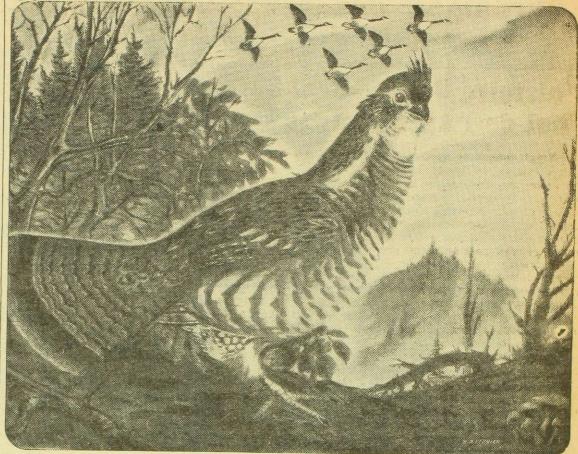
Quels moyens préconisait le Pape pour rendre meilleure la situation de l'ouvrier? Il en proposait trois: l'influence de l'Eglise, l'aide de l'Etat et enfin l'organisation des corps professionnels.

Eclairés et encouragés, les travailleurs se mirent hardiment à la besogne pour se grouper et s'organiser dans des syndicats dont le programme s'inspirait de l'enseignement pontifical:

Les successeurs de Léon XIII continueront à se pencher sur le sort des ouvriers; en 1931 Pie XI offre à son tour au monde une lumineuse encyclique "Quadragesimo Anqui complète les directives papales sur les moyens à prendre pour restaurer la société.

La classe ouvrière est reconnaissante aux papes pour lui avoir toujours témoigné une si paternelle sollicitude. A l'occasion de l'anniversaire des deux encycliques "Rerum Novarum" et "Quadragesimo Anno", elle offre au pape régnant Sa Sainteté Pie XII, l'expression de sa filiale soumis-

Alphonse BEGIN



Voici un oiseau qui n'est pas migrateur..

LA perdrix n'est pas un oiseau migrateur. Elle nait dans les régions sauvages du Québec et reste chez nous:

Nous avons dans la province de Ouébec un autre actif qui y reste aussi en permanence-l'énergie électrique que l'on tire de la rivière St-Maurice.

Développé ici dans Québec, généré par des ouvriers du Québec. chaque kilowatt tiré du St-Maurice est utilisé dans les confins de la province, à promouvoir l'industrie

québecquoise. C'est l'énergie électrique à bon marché, qui ne manque jamais, qui a rendu Québec célèbre pour sa production de papier, de pulpe, de textiles, de produits chimiques, d'amiante et d'aluminium.

L'énergie électrique à bon marché, a amené beaucoup d'autres industries dans la province et a aidé nos gens à trouver de l'emploi lucratif chez eux.

Toute l'énergie produite et achetée par Shawinigan et ses subsidiaires est employée exclusivement dans la province. Comme la perdrix, les kilowatt heures tirés du St-Maurice sont satisfaits de rester ici.



SHAWINIGAN EN GUERRE

Dès le début des hostilités, la Shawinigan était en mesure de fournir l'énergie électrique qu'il fallait pour rencontrer instantanément les besoins des industries de guerre essentielles qui travailler aujourd'huisense feit

travaillent aujourd'huisans répit dans la province de Québec.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO.

De même que Québec sert les Nations Unies, la Shawinigan sert le Québec

Canadiens rallions-nous!

Pull Together Canada

Les 10 et 14 mai se don- se faire les propagandistes. naient à l'auditorium de la Sun Life, à Montréal, deux retation de cette revue dernière n'avaient pas été décus; tous ceux qui y assistèrent cette année - nombreux furent nos syndiqués qui s'y rendirent — furent enchantés de leur soirée.

Les organisateurs n'avaient pas la prétention de nous présenter un spectacle touchant la perfection artistique et théâtrale... ce n'était pas du tout leur intention. Ce qu'ils voulaient, c'était d'employer la scène et la rampe — en particulier le genre très attrayant et très vivant de la revue pour souligner dans le jeu scénique et faire passer dans la bouche de leurs acteurs cer-

Nous croyons sincèrement après avoir vu nous même cetprésentations de la revue Pull te revue et en avoir entendu Together Canada. Tous ceux des commentaires élogieux de qui avaient assisté à la présen- la part des auditeurs, que le but que se proposaient les organisateurs de la soirée a été largement atteint; les auditeurs ont été surtout frappés par la franchise, la sincérité, l'enthousiasme et le cran que chaque personnage a mis dans son jeu pour dire au public attentif certaines vérités de gros bon sens qu'il est porté à oublier.

Ces vérités je crois qu'elles se résument dans les phrases suivantes que nous extrayons de la brochure "Rallions-nous" écrite par les mêmes auteurs que ceux de la revue:

Pour armer nos soldats il faut des navires, des tanks, des avions, des canons: pour taines idées dont ils voulaient armer notre foi dans le Cana-

da il faut des foyers sains, la collaboration dans l'industrie,

une nation unie". Et plus loin: "Ce que tu peux faire:Le Canada a autant besoin de cran que de canons, l'esprit national est la base de la force nationale; le parlement ne peut le voter, l'argent ne peut l'acheter, c'est à toi de le créer. Comment? Changer! S'unir! Combattre!"

En ce siècle d'égoïsme individuel où chacun demande au voisin de changer avant de vouloir changer lui-même, où chacun se décharge facilement de ses responsabilités pour les laisser tout simplement au voisin, il faut beaucoup d'audace et de courage pour se faire les propagandistes des idées exprimées cihaut.

A ces gens sincères et désintéressés qui dépensent le meilleur d'eux-mêmes pour vouloir propager le sens chrétien dans les institutions et chez les individus, nous offrons nos félicitations chaleureuses ainsi que l'assurance de notre collaboration pour faire triompher l'amour, la justice et la charité dans le monde au moyen du relèvement moral des individus

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR JULIEN & JULIEN Tél. LAncaster 5281

84 ouest, Notre-Dame



SERVICE SELECTIF NATIONAL

Avis aux hommes nés entre 1902 et 1924 relativement aux Règlements de la Mobilisation.

Après le 30 avril 1943, tout homme né entre 1902 et 1924 inclusivement (qui est présentement âgé d'au moins 19 ans) devra une preuve suffisante qu'il n'a pas enfreint les règlements du Service Sélectif National avant d'obtenir un permis de recherche d'emploi. preuve doit être fournie à un officier du Service Sélectif National,

La prochaine fois que vous vous rendrez à un Bureau de Placement et du Service Sélectif, apportez avec vous toute preuve que vous pouvez posséder démontrant que vous n'avez pas failli l'observance des Règlements de la Mobilisation. Si vous n'êtes pas sujet à être appelé parce que vous êtes marié, alors on vous demandera de faire au Bureau de Placement et du Service Sélectif une déclaration attestant votre mariage.

LE MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL,

Ministre du Travail.

A. MacNAMARA, Directeur du Service sélectif national.

REPORTAGE ARTISTIQUE

Le jour où les patrons et les ouvriers se donneront une franche poignée de main, le jour où le capital et le travail auront fait un mariage de raison et d'amour, jetant pardessus bord l'intérêt mesquin et la haine, la machine sociale fonctionnera dans l'harmonie et la paix. Ce jour-là, le problème social sera en grande partie résolu. C'est d'ailleurs ce que nous enseigne si lumineusement la doctrine sociale de l'Eglise dans "Rerum Nova-rum" et "Quadragesimo An-

foyer modèle, que les deux parties contractantes, patrons comme ouvriers, aient une compréhension plus nette de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs réciproques, ne faudrait-il pas que le capital et le travail évitent les heurts et les discordes, qui conduisent fatalement au divorce et à la ruine.

C'est précisément ce que nous a démontré l'autre soir et avec tant de "brillo" la revue Canadiens rallions-nous, sous les auspices de la "Domirum" et "Quadragesimo An-no". Pour y arriver, ne fau-drait-il pas, comme dans un tion". Comme de juste, c'est

une revue unique en son genre; en moins d'un an, elle fut présentée 48 fois, devant plus de 33,000 mineurs et leurs familles. Ces jours derniers, ici à Montréal, dans l'auditorium luxueux et coquet de l'édifice Sun Life, ce fut un vrai régal. En plus de viser à obtenir la collaboration dans l'industrie, cette revue, d'un chic parfait, démontre au moyen de chants, de feux de rampe et de mots d'ordre comment bâtir un foyer vraiment sain et former une nation-unie.

Un journal d'Ottawa a déclaré qu'elle forge progressivement les chaînes de l'unité canadienne. Les artistes de "Canadiens, rallions-nous" (ce ne sont certes pas des amateurs), évoluent avec un esprit de groupe, un sens théâtral et un aplomb remarquables. Au surplus, ils travaillent pour rien, que dis-je, ils travaillent pour une cause. L'autre soir, la foule était en délire. On se sentait comme pénétré de je ne sais quel magnétisme tant le leitmotiv était concrétisé avec couleur. A mon humble avis, seuls de véritables artistes peuvent en arriver à ce point de perfection, pour nous donner une idée du spectacle.

J'ouvre le rideau sur le cinquième numéro du programme qui s'intitule: "Keeping the wheels a turning". A l'arrièreplan, on aperçoit une machine, mais c'est une machine vivante,, personnifiée. Au centre, une immense roue d'engrenage, symbole de l'industrie, se détache en rouge sur une riche tenture couleur de

la roue, une espèce de géant bien musclé, vu de profil, fait tourner son poing, sur la circonférence de la roue, avec un rythme de pendule. Deux autres roues vivantes, plus petites, s'engrènent sur la roue maîtresse. De chaque côté des roues secondaires, un arbre de couche et des pistons sont représentés par le mouvement synchronisé des bras de trois jeunes filles. Tout cela fonctionne au rythme d'un air de marche, avec le sifflement d'une locomotive qui ronfle dans sa gare. C'est l'industrie vivante, personnifiée.

Sur une estrade, au milieu de la scène, une quarantaine salopettes, les outils à la main, rythment le mouvement de la machine, et miment des paroles chantées. A ce moment-là on a vraiment l'impression de l'harmonie parfaite dans le travail; dire que ces machines qui pourraient immenses. pourtant les écraser, sont à la merci des ouvriers qui sont aux commandes et leur obéissent docilement comme un fier coursier.

A l'avant-scène, deux bureaux. A gauche, le bureau du capital: deux patrons sont penchés gravement sur leur travail. A droite, le bureau des représentants du travail: deux ouvriers y discutent des plans.

Voilà que tout à coup, se faufilant comme un félin, la méfiance surgit des coulisses. Elle porte les traits d'une grande femme élégante, vêtue de rouge. Elle réussit à s'insinuer auprès des patrons à qui elle fait de l'oeil; puis elle traverse du côté du bureau des représentants des ouvriers. Elle leur chuchote quelques mots à l'oreille en montrant du doigt les patrons. Tous sont pris au piège. Peu à peu, comme une vague, la colère monte, s'étend, éclate. Patrons et ouvriers se lèvent, le bras menaçant. Les contrats sont déchirés et foulés aux pieds, tandis que la méfiance rigole. Elle approche maintenant un à un

cendre. Debout, au centre de les autres ouvriers de l'usine et leur fait miroiter ses bijoux. Tous déposent leurs outils, et lèvent le poing, en furie. Mais en même temps, le rythme des roues et des pistons modère, modère, puis la grosse machine se tait. Les ouvriers disparaissent de la scène pour revenir aussitôt faire le piquetage à la porte de l'usine. La grève est vraiment déclarée.

Mais voilà que les ouvriers s'aperçoivent que leur enveloppe de salaire est vide. Ils se rendent compte qu'ils ont été bel et bien roulés par la belle dame en rouge. Aussitôt, ils se précipitent sur elle et l'expulsent de leurs rangs. Des groupes se forment autour des bureaux. Une entente s'amorce. Les patrons sont approchés; des conditions sont faites, sont acceptées, puis c'est la poignée de mains entre pa-trons et ouvriers. Prestement, les ouvriers retournent aux machines, et les trois roues s'ébranlent pour retourner de plus belle. C'est le triomphe: le capital et le travail se sont compris. C'est la collaboration.

Il faut être sur les lieux pour ressentir le frisson provoqué par ce tableau de maître, et je ne vous ai dépeint que l'un des dix tableaux. Certains autres ont un caractère plus humoristique mais ils ne vous font pas moins avaler la pilule.

Qu'on me permette de féliciter chaudement les dévoués promoteurs de cette campagne de solidarité entre patrons et ouvriers. Je puis dire que ce sont tous des gens sincères qui travaillent pour une noble

La revue "Canadiens, ral-lions-nous!" mériterait d'être présentée en français dans nos milieux ouvriers. Je crois qu'elle ferait à tous un bien immense, et qu'elle assurerait cet esprit de collaboration et de concorde auquel aspirent tous ceux qui sont au-dessus de leur égoïsme, et qui voient avant tout le bien général de la société.

l'abbé Marcel GAUTHIER

100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (SD) Inc.

Dupuis Frères

865 EST. RUE STE-CATHERINE

OU VA VOTRE ARGENT?

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque toujours possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE Actif, environ \$180,000,000

C. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

Des élections à l'horizon

LISEZ

pour être renseigné de façon impartiale.

INTERNATIONAUX AUX ABOIS!

(Suite de la 1ère page)

neur, ils quémandent de l'aide financière à la Fédération américaine du travail, pour nous livrer bataille. Nous ne "voulons pas de contrat conjoint (avec les syndicats nationaux) tant que nous ne serons pas complètement battus", a dit l'un d'eux, (Lacroix) le tsar ouvrier du papier.

Déclarations échevelées dignes de cerveaux malades; menaces de destruction par des matamores également à plaindre.

Les chefs internationaux — pas plus Paul Fournier que les autres - ne détruiront les Syndicats nationaux chez nous. Ce sont ces derniers qui ont les promesses de l'avenir en cette province. L'apogée des Unions Internationales durant la guerre va marquer aussi le commencement de leur décadence. Le passé des Syndicats nationaux est la garantie de leur avenir. La guerre leur a permis de s'affirmer avec une détermination inaccoutumée propreté de leur propagande au service d'un patriotisme inégalable dans le mouvement ouvrier; la supériorité de leurs principes sociaux; la conscience de leurs responsabilités nationales dans la présente guerre; la poursuite manifeste de leur idéal chrétien par l'empressement à collaborer avec les pouvoirs publics et avec toutes les classes sociales pour toutes les causes légitimes et justes, tout cela a établi les Syndicats nationaux et la C.T.C.C. dans l'estime des gouvernants, des autorités sociales et des ouvriers bien pensants dans le peuple qui commencent à connaître ceux qui les trompent et quels sont leurs vrais amis.

Chers syndiqués! continuons le bon combat, notre cause est juste, notre cause est celle de la classe ouvrière, celle de la société. Elle doit par conséquent triompher, mais elle ne triomphera que par notre dévouement, notre générosité, notre abnégation et notre détermination confiante dans l'issue finale.

Seules meurent les causes pour lesquelles on ne meurt pas!

Alfred CHARPENTIER

NOS OUVRIERS au combat donnent des ailes à la victoire



Ouvriers et chefs d'usines, en multipliant héroïquement le nombre des avions de bombardement, de combat et de chasse, jouent leur rôle dans la bataille de la production pour la victoire. Puisse le flot montant des machines de guerre

continuer de grandir jusqu'à ce que les Nations-Unies aient obtenu la victoire! Par l'intermédiaire de ses centaines de succursales dans tout le Canada, la Banque Montréal collabore avec les ouvriers et industries de guerre. ec les ouvriers et les

BANQUE DE MONTREAL

"Banque qui accueille bien les petits déposants Service de banque moderne et expérimenté ... fruit de 125 années de fructueuses opération



Guide Syndical



Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Gérard Picard, prés. 19, rue Caron, Tél.: 2-7535

J .- Omer Pagé, Sec. 20, rue Ste-Agnès Tél.: 3-3751

Les plans "Beveridge"

Le plan anglais — le plan américain — le plan canadien

Sir William Beveridge a donné son nom au programme de sécurité sociale publié en Angleterre en novembre 1942. Sir William avait été nommé président, en juin 1941, d'une Commission de reconstruction économique et sociale. Cette Commission devait présenter elle-même un rapport sur les assurances sociales et autres sujets connexes. Mais comme tous les membres de la Commission, sauf le président, étaient des fonctionnaires, ces derniers ne crurent pas convenable de suggérer un changement profond dans la politique du gouvernement anglais; et alors on les considéra comme aviseurs de sir William Beveridge, et c'est ainsi que le président de la Commission, officiellement, prit seul la responsabilité du rapport "Beveridge'

Le rapport Beveridge est devenu un volume de trois cents pages, publié en Amérique du Nord par The MacMillan Company, compagnie qui a obtenu les autorisations requises à cette fin. Il n'existe pas encore, à notre connaissance, d'édition française de ce rapport. Mais on en a publié, en français, des

résumés substantiels.

Au début de mars, une Commission américaine "The National Resources planning Board", a publié à son tour un rapport sur la sécurité sociale. Ce rapport "anonyme" fut vite baptisé le "plan Beveridge américain", étant donné que le rapport Beveridge venait de passer la rampe d'une manière sensationnelle. Le rapport américain fut déposé devant le Congrès, à Washington, par le président Roosevelt lui-même.

Quelques jours plus tard, la presse canadienne accordait une généreuse publicité à un autre plan de sécurité sociale, mettant en vedette le nom de celui qui en était le principal auteur, le professeur Leonard Marsh, de l'Université McGill, disciple de sir William Beveridge. Et on eut, ainsi, le "plan Beveridge canadien"

Les auteurs de ces plans ont accompli une tâche considérable, et leur mérite est grand. Ces trois plans de sécurité so-ciale contribueront beaucoup, (comme c'est leur but principal d'ailleurs), à faire l'éducation populaire et l'éducation des législateurs en matière de sécurité sociale, et prépareront les voies à l'application d'une partie de la Charte de l'Atlantique.

Au Canada, personne n'en doute, l'on aura à surmonter de sérieuses difficultés pour réaliser un plan de sécurité sociale et mettre en vigueur, en particulier, certaines assurances sociales suggérées dans les trois plans Beveridge. Nous con-seillons à nos lecteurs, avant de s'engager à fond, de reprendre l'étude d'un plan Beveridge qui existait avant tous les plans Beveridge ci-haut mentionnés, nous voulons dire le rapport de la Commission des Assurances sociales de Québec, (Commission Montpetit), qui a fait une étude approfondie, en 1930-1932, des assurances sociales. On aura ainsi, croyons-nous, une meilleure vue d'ensemble, et il sera plus facile de s'engager, sans trop de risques, dans la voie des considérations personnelles. Nous n'entreprendrons pas aujourd'hui l'étude dé-taillé de chacun des plans Beveridge. Mais nous voulons souligner deux aspects de la sécurité sociale au Canada: un aspect d'ordre pratique, et l'aspect constitutionnel.

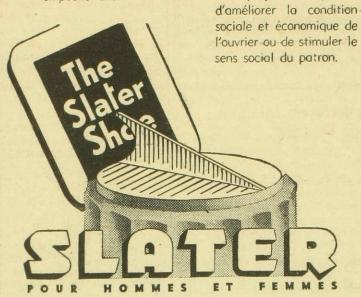
Avant de se lancer plus avant dans le domaine de la sécurité sociale, Ottawa devra d'abord cesser le sabotage de l'assurance-chômage. Cette assurance sociale fait l'objet de bien des critiques chez le peuple, à l'heure présente. Et les plaintes entendues sont généralement fondées. On pourrait remédier à cet état de choses en rétablissant, d'abord, la juridiction de la Commission d'assurance-chômage, puis en augmentant le nombre des fonctionnaires de l'assurance-chômage, au sens de la loi, ce qui ne veut pas dire l'augmentation du nombre des employés, mais l'augmentation du nombre de ceux qui, parmi les officiers actuels, auraient le droit de décider, en première

instance, lorsqu'il s'agit d'accorder des prestations.

En effet, en vertu d'un décret de guerre, le décret C. P. 7994 du 4 septembre 1942, le cabinet fédéral, sur recommandation du Ministre du Travail, a paralysé le fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage. Ce décret est intitulé "Décret autorisant la Commission d'assurance-chômage à sur-veiller l'application des règlements du service sélectif". A première vue, tout paraît normal. Mais le décret dit le contraire du titre. Le décret écarte la Commission d'assurance-chômage et prévoit la nomination d'un contrôleur, non seulement pour l'application des règlements du service sélectif, mais encore pour avoir la main haute sur l'assurance-chômage et le ervice de placement. Ce contrôleur s'intitule lui-même d'ailleurs, depuis plusieurs mois "Directeur du Service de placement et de l'assurance-chômage". Et, comme par hasard, ce contrôleur est un représentant des employeurs. C'est M. Allan Mitchell, qui a été nommé membre de la Commission d'assurance-chômage, lors de sa création, sur recommandation des associations d'employeurs. Et s'il est un domaine, où les travailleurs doivent être représentés, c'est bien dans la direction du service sélectif, du service de placement et de l'assurancechômage. Une fois de plus, ils sont ignorés. Et, de plus en plus, à la faveur de la guerre, on infuse une mentalité "piastres et cents" dans le domaine de l'assurance-chômage, alors que la Commission avait commencé son travail en s'inspirant du sens social qu'il faut mettre à la base de l'application de toute assurance sociale. Il est donc urgent que l'on rétablisse la juridiction de la Commission d'assurance-chômage. Si l'on désire un contrôleur pour l'application du service sélectif, qu'on le laisse dans ce domaine, et qu'il n'ait rien à voir avec l'assurancechômage.

(Suite à la page 9)

La défiance est un des principaux obstacles à la bonne entente entre ouvriers et patrons, c'est elle qui souvent empêche des mouvements et des projets susceptibles





Leur confort fait désirer que les Slater, qui durent longtemps, soient inusables.

L'indus Irie de la construction de l'Ontario désire la Convention Collective du Québec

Remarque de la rédaction: | et l'"Industrial Standards Act

Nous faisons paraître ici le résumé d'un mémoire présenté à la Législature ontarienne il a quelques mois, par les constructeurs de Toronto et l'Association de la construction. Ce mémoire suggère de modifier la législation du Travail en Ontario, en s'inspirant de la loi des Conventions collectives du Québec.

La lecture de ce mémoire est certainement de nature à intéresser les ouvriers, en particulier ceux de la construction; elle leur permettra une fois de plus de constater les bienfaits de la loi des Conventions collectives du Québec qui a été votée en 1934, grâce aux demandes réitérées de la C.T.C.C.

Mémoire présenté au ministre du Travail de l'Ontario:

'Nous constatons beaucoup d'intérêt que le 14 septembre 1942, le Conseil régional du Travail en temps de guerre de Québec, a émis un décret accordant un boni de 5c de l'heure aux employés et aux ingénieurs de l'industrie de la construction du district de Montréal, et que ce décret est obligatoire pour tout employeur industriel de ce district.

'Vous réaliserez, nous en sommes certains, que ceci diffère énormément des règle-ments de boni du Conseil du Travail en temps de guerre d'Ontario, où les bonis accordés varièrent et où ne les tolèrent et les payèrent que les employeurs qui ne croient pas pouvoir s'exempter d'obéir au décret.

'Il est probable que cette différence très importante entre les deux provinces réside dans la Législation du Travail, à savoir que la Loi de la Convention collective de Québec le ministère du Travail.

of Ontario". Comme les jour-naux ont laissé entendre que c'est votre désir de présenter une Législation du Travail à la prochaine session du Parlement d'Ontario, nous recommandons sérieusement que soit considéré l'amendement de l'"Industrial Standards Act" afin de donner aux employeurs et aux employés de cette province les mêmes avantages dont Québec jouit présentement. La Loi de la Convention collective est en vigueur à Québec depuis huit ans environ, et elle reçoit présentement le support enthousiaste des employeurs et des employés parce qu'elle s'avère une législation sage.

"Quand M. Roebuck, alors ministre du Travail, rédigea l"Indatrial Standards Act", il promit aux employeurs et aux employés de cette province une loi meilleure que celle du Québec, mais malheureusement, comme vous le savez, l'"Industrial Standards Act" a été une faillite complète dans l'industrie de la construction, tandis que la Loi de la Convention collective de Québec a été une administration constamment progressive.

"Il ne nous serait peut-être pas nécessaire de démontrer la différence entre les deux lois, mais, à titre documentaire, nous aimerions souligner brièvement les points suivants:

- 1. La loi de Québec couvre dans une même limite (ou cédule) de salaires, les différentes classes d'ouvriers de l'industrie, plutôt qu'une liste (ou cédule) distincte pour chaque classification de commerce ou métier.
- 2. La loi de Québec est administrée par un Comité conjoint d'employeurs et d'employés de l'industrie concernée, qui assument la responsabilité et la marche de l'administration, tandis que la Loi d'Ontario est administrée par





EN VENTE PARTOUT 25

3. La Loi de Québec prévoit un minime prélèvement mensuel payable par tout employeur et tout employé. Ce prélèvement permet un contrôle rigoureux du personnel engagé dans l'industrie, et les sommes collectées servent à employer un nombre suffisant de comptables et d'inspecteurs pour assurer la stricte observance des règlements. (N. D. L. R. C'est encore la procédure suivie dans la province de Québec).

- 4. La Loi de Québec accorde un certificat de qualification à chaque employé, ce qui garantit à l'employeur que l'homme engagé possède le métier que spécifie son certificat de qualification. Tandis qu'en Ontario, nous estimons que vous réaliserez que toute personne peut acheter un marteau et une scie et se dire charpentier.
- 5. Dans la provincé de Québec, sous le système groupe. chaque catégorie d'employés dans ce commerce a une chance loyale et raisonnable d'obtenir un juste taux de salaire. La liste (ou cédule) des salaires préparée à l'Assemblée des négociations annuelles et les augmentations accordées. couvrent habituellement 20 ou 30 classifications du commerce. Tandis qu'en Ontario, chaque commerce représenté par sa propre Union ou Association, marchande et lutte pour des taux de salaires durant des semaines, sans autre résultat qu'injustice et dis-proportion. (Par exemple, les manoeuvres de Toronto, qui n'ont reçu aucune augmentation depuis 7 ans).

MAMANS Donnez-nous des chrétiennes

• LA PAGE DE LA FAMILLE • PAPAS Donnez-nous des chrétiens.

Le sacrifice, loi essentielle de la vie familiale chrétienne

= par L. VALOIS, ptre =

Le troisième sacrifice de la vie familiale: L'éducation de l'enfant

Le troisième sacrifice de la vie familiare: L'éducation de

Les époux peuvent-ils au moins trouver une compensation à toutes les peines qu'ils se donnent pour leurs enfants en se laissant aller librement à la tendresse qui déborde de leur coeur et qui les emporte vers ces petits êtres formés de leur substance? Peuvent-ils donner à leur sensibilité cette satisfaction bien légitime?

lci se présente un renoncement de nature très délicate, un des plus difficiles à consentir. Le bonheur des parents, c'est de rendre les enfants heureux. La moindre souffrance, la moindre contrariété de ces êtres chers retentit dans le coeur du père et surtout dans celui de la mère avec une incroyable întensité. Ces pauvres petits ont le temps de connaître les soucis et les épreuves de la vie! Au moins que leur enfance leur laisse un souvenir enchanté. Le temps de la contrainte et de l'effort viendra plus tard. Et on est tenté de leur faire la vie douce, facile, de leur épargner tous les heurts, d'organiser la vie familiale de la manière la plus commode et la plus agréable pour eux. Voilà ce que l'amour instinctif dont leur coeur estrempli insinue sans cesse aux parents.

Mais précisément, le père et la mère, sous peine de faillir à leur tâche, doivent discipliner leur sensibilité afin de donmer à leurs enfants une éducation où le renoncement tienne la première place. Il ne s'agit pas, évidemment, de rendre à l'enfant la vie dure au foyer: l'atmosphère familiale doit rester pénétrée de tendresse. Mais puisque l'enfant, lorsqu'il aura grandi, devra, s'il veut remplir sa tâche, être un sacrifié, il faut lui apprendre, dès le bas âge, la pratique du sacrifice, sous forme de respect, d'obéissance, d'oubli de ses aises pour l'intérêt commun, de support mutuel, de patience dans les contrainites, de tempérance, de maîtrise de ses instincts physiques, de modération dans les plaisirs, quels qu'ils soient.

(à suivre)

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121





GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots Vêtements de travail Chemises

> Costumes pour le sport, etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Sang-froid

L'on rapporte qu'un philosophe de l'antiquité, Chrysippe, avait tellement en aversion les révérences, qu'il perdait connaissance toutes les fois qu'on le saluait. C'est le cas de dire qu'il manquait de présence d'esprit et, puisqu'il s'agit de salutations, qu'il travaillait du chapeau. Le sang-froid ou le contrôle de soi lui faisait sûrement défaut.

Cela est vraiment surprenant chez un philosophe qui, ordinairement, se pique de contrôler ce qui l'entoure, de diriger les hommes. Conduire les autres, c'est bien; mais se conduire soi-même? S'il est vrai que le succès amène le succès, le contrôle de soi commande le respect des autres hommes. L'on risque beaucoup de faillir dans l'éducation, ce rôle des parents, qui est la recherche de l'équilibre de l'esprit des autres, si on est soi-même déséquilibré. Les psychiatres prétendent bien que nous sommes tous un petit peu fous mais, s'il faut l'être, il ne convient pas de l'être d'une façon démesurée. Chrysippe, bien que philosophe, était extravagant et, par conséquent, peu sérieux. Et nous, jusqu'à quel point le sommes-nous, jusqu'à quel point nous possédons-nous? Machiavel, cet historien célèbre, a écrit que "le monde appartient aux esprits froids". L'on peut dire également que le succès de l'éducation de nos enfants est en proportion de notre sang-froid, du contrôle que nous avons de nous-mêmes.

Qu'est-ce donc que le sang-froid? D'après le dictionnaire, il est un état de calme, opposé à l'emportement qui est un état de fièvre. Le Dr Henri Mignon, auteur de "Education et Psychologie de la Jeunesse", y dit que le **self**control, autre mot du sang-froid, permet à l'esprit de reconnaître, de dompter, de vaincre ses propres impulsivités, ses révoltes, ses passions, tout ce qui fait de l'homme le jouet de sa nature animale et des événements. L'homme emporté n'est donc plus lui-même. En état de calme, il est, par définition, un animal raisonnable. En état de fièvre ou d'emportement, il change de maître: la bête rrend le dessus sur l'esprit. C'est alors qu'on peut dire, si on y tient, qu'il descend du singe ou, mieux, comme quelqu'un répliquait au sujet d'un savant anthropologiste qui tenait pour cette descendance, qu'il remonte au singe. L'homme vraiment humain, en possession de tout son être, est par conséquent celui qui se contrôle ou, selon le même écrivain, dont la conscience intervient volontairement dans ses sensations, ses affections, ses pensées et ses actions, pour les surveiller.

L'emportement suppose la violence, l'accès de colère, à divers degrés. Les psychologues prétendent qu'il est l'arme de ceux qui, à un moment donné, se sentent inférieurs à quelcu'un, à quelque situation. Par la colère, ils cherchent à dominer l'obstacle. Ils veulent vaincre, ne le peuvent pas et leur impuissance se retranche dans la violence. L'emportement est le moyen de celui qui veut faire peur.

Faire peur, c'est faire croire qu'on est dans un état de danger. Faire peur à ses enfants, c'est donc en faire ses victimes, puisqu'on s'emporte contre eux parce qu'on se sent infé-

rieur à sa tâche de parents, parce qu'on est en faute de les mal élever. Admettons que c'est les bien mal aimer. Nos enfants, nos victimes! et cela parce que nos passions nous dominent. Comme l'exprime le langage courant, nous ne sommes plus nous-mêmes. Si aimer est se donner, que donnons-nous à nos enfants si nous ne nous possédons pas?

L'éducation a besoin d'une atmosphère de calme, de confiance et d'affection. Il permet à l'enfant de s'abandonner à l'influence de ses parents, tandis que là où il y a chicanes intempestives, cris de colère et coups désordonnés, il y a réaction de la part de l'enfant. Il se retire en soi-même, développant des états d'âme maladifs pour se mettre à l'abri de ses parents et, le plus souvent, pour protester inconsciemment contre leurs injustices. L'emportement est en effet mauvais juge. Ce qui apparaît excusable à un esprit pondéré et calme, est exagéré par celui qui s'emporte. Il trouve faute malgré lui et, comme il augmente la responsabilité de celui qu'il croit coupable sans examen réfléchi, il impose des punitions hors de proportion. A l'état d'habitude, cette conduite est celle d'un tyran, d'un insensé. Ces parents peuvent passer pour sages, comme Chrysippe, mais, comme lui, ils travaillent du chapeau.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas élever la voix, réprimander, et, quelquefois même, châtier corporellement. Mais il faut le taire avec tout son bon sens, en possession de soi-même. Il faut que l'enfant comprenne au'on le punit, non pour se venger de lui qui dérange, mais seulement pour lui, pour le rendre meilleur. Pourquoi alors se fâcher, s'il s'agit uniquement de le corriger, si on n'est pas soi-même en cause? L'enfant doit voir que c'est un service qu'on lui rend et comprendre que tout dérèglement demande une correction. Toute faute exige réparation. L'enfant bien élevé à qui on ne refuse pas explications, qu'on respecte comme il y a droit, à qui, la crise passée, on raisonne sa défaillance, acceptera la punition qu'il saura juste. Il a l'intuition de la justice; il est généreux, si on lui donne la chance d'être bon.

On le voit bien, un éducateur ne s'improvise pas. C'est vrai ce qu'on dit et redit, que l'éducation d'un enfant commence vingt ans avant sa naissance. La plus grande chance est qu'il sera ce que ses parents auront été le jour. de leur mariage. Mal élevés, incontrôlés, impulsifs, ils auront plus sûrement des enfants déséquilibrés, à moins que ceux-ci ne changent de milieu et ne subissent de meilleures influences. Dans le cas qui nous occupe, s'il est vrai que l'emportement est la réaction d'un sentiment d'infériorité devant un problème d'éducation les pères et les mères ont le devoir de s'instruire de leur-métier de parents et d'acquérir une bonne hygiène mentale, garantie de sang-froid.

Contrôle de soi, bonne humeur! Ils sont un gage d'autorité, de respect et d'affection. C'est le chemin du bonheur.

> Lucien GROTHE, de l'Ecole des Parents

Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessia MONTREAL

Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

MANUEL DE L'INVENTEUR ALBERT FOURNIER 934 STECATHERINE ST MONTREAL

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

CLairval 7902

Maisonneuve

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT ET PROCUREUR DUGUAY, GARNEAU & CARIGNAN 276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA, 5111

Montréal

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis - AM. 8900 SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam - AM. 3733

Nos Industries de guerre

ONT GRAND BESOIN LE VOS VIEUX CLICHES!

Pour tous renseignements adressez-vous à La Photogravure Nationale Limitée

Téléphone : BElair 3984

Les Internationals et le monde ouvrier

(Suite de la 1ère page)

Sans doute, ils ne veulent pas entendre parler, avec raison, qu'on se serve du catholicisme ou du canadianisme pour les empêcher de recevoir ce à quoi ils ont droit au point de vue matériel, au point de vue salaire en particulier. Pas plus qu'ils n'acceptent qu'on se serve de la guerre pour les empêcher de faire valoir leurs légitimes revendications. Mais ils ne veulent pas davantage que les moyens employés pour satisfaire ces revendications aient pour résultat la destruction de la patrie canadienne et de l'ordre social chrétien.

Les internationales sont incapables de couvrir tous ces besoins

Or il saute aux yeux que les intérêts catholiques des ouvriers ne peuvent pas être sauvegardés par des organisations syndicales comme les différentes sortes d'internationales, dont l'inspiration doctrinale est le plus souvent, non seulement neutre, mais anticatholique, la plupart du temps marxiste. Qu'on ne me dise pas que tous ceux qui en font partie chez nous, que beaucoup de chefs même, des chefs provinciaux, sont des catholiques, car ce ne sont pas eux qui impriment au mouvement son allure doctrinale. Ces chefs provinciaux ne sont en général que des instruments inconscients dans les mains des dirigeants centraux; ils appliquent les méthodes qu'on leur enseigne, qui n'obligent pas à renoncer officiellement au catholicisme, mais qui sont la plupart du temps anticatholiques et qui contribuent, sans qu'ils s'en aperçoivent, à déraciner graduellement la foi et l'esprit chrétien chez eux et chez les syndiqués.

Le même raisonnement vaut exactement pour les aspects canadiens et canadiens-français du problème. Les ouvriers du Canada et du Canada français devraient avoir à coeur d'être les maîtres chez eux et de pouvoir orienter leur action syndicale selon les nécessités de la vie politique canadienne. Non pas de se laisser mener par des chefs étrangers, qui leur dictent leurs attitudes sans le moindre souci de patriotisme canadien ou canadien-français.

Si au moins toutes ces abdications devaient procurer des avantages matériels sérieux, on n'excuserait pas — car on n'a jamais d'excuse pour sacrifier des intérêts spirituels à des intérêts matériels —, seulement on comprendrait. Mais les avantages obtenus ne sauraient être qu'immédiats et temporaires. Les internationales s'efforcent de gagner ainsi par des gains immédiats — souvent d'ailleurs plus apparents que réels (exemple: la grève du tramway) — la masse ouvrière canadienne, mais une fois qu'elles seront installées solidement chez nous, ce sont les intérêts des ouvriers américains qu'elles serviront d'abord, ceux des nôtres après seulement, s'ils n'entrent pas en contradiction avec les premiers.

Il est facile de comprendre que dès que des dizaines et des centaines de milliers d'ouvriers américains auront intérêt à ce que ferme telle usine canadienne pour assurer plus de travail à des usines américaines, la connivence sera vite établie entre patrons et ouvriers pour fomenter au Canada quelques grèves qui désorganiseront notre propre industrie au bénéfice des autres. Les chefs locaux ne seront pas nécessairement du complot, mais ils n'y verront que du feu, aveuglés par les revendications immédiates dont on leur promettra la réalisation. Et ce n'est pas là pure hypothèse. L'équivalent se serait déjà produit. Ce n'est d'ailleurs là qu'un exemple entre mille des différentes façons dont l'ouvrier canadien syndiqué dans des organisations internationales risque d'être, comme on dit, le dindon de la farce.

Des syndicats canadiens pour défendre des intérêts ouvriers canadiens

Les véritables intérêts des ouvriers canadiens sont évidemment d'avoir leurs syndicats à eux, menés par eux et pour eux; organisés selon un plan fédératif suffisamment décentralisé pour permettre aux Canadiens français catholiques d'avoir aussi leurs syndi-

cats à eux, menés par eux et pour eux. Evidemment A travers les revu cela pourra demander certains sacrifices immédiats, vu qu'on ne pourra pas profiter, pour soutenir certaines initiatives immédiates, des millions déjà accumulés dans les caisses américaines. Mais de là à soutenir que les ouvriers canadiens ne peuvent pas arriver à défendre eux-mêmes efficacement leurs propres intérêts, il y a une marge.

En fait, le prétendre est affirmer une fausseté. On ne peut apporter aucun argument sérieux pour le prouver. Tout ce qui est vrai, c'est qu'il faudra y mettre plus de temps, parce qu'il faudra arriver à syndiquer plus d'ouvriers canadiens. Cette difficulté montre d'ailleurs par elle-même le danger des succès rapides qu'on attend du syndicalisme international: on les obtient vite justement parce qu'on peut se contenter de syndiquer au Canada une toute petite minorité d'ouvriers qui feront ensuite la pluie et le beau temps, forts qu'ils seront de la finance des syndicats américains.

Les ouvriers canadiens devraient se rendre compte, il me semble, du danger que présente pour eux une pareille organisation. Un tel syndicat, impuissant par lui-même parce qu'il n'a pas suffisamment d'appui au Canada, se trouve complètement à la merci de meneurs étrangers qui ne manquent pas de l'exploiter sans vergogne pour contribuer à asseoir leur prestige là où la chose est vraiment importante pour eux, c'est-à-dire outre-frontière.

Que les ouvriers canadiens aient donc la fierté d'avoir leur organisation bien à eux, dirigés par des chefs qui les représenteront véritablement au lieu de représenter les intérêts d'une finance internationale nouveau genre, dont les objectifs ne sont guère plus rassurants que ceux de la finance internationale capitaliste. Même s'ils arrivent moins vite ainsi à certaines réalisations, ils seront sûrs que ce qu'ils réaliseront le sera pour la défense de tous les intérêts, des véritables intérêts des ouvriers canadiens en tant qu'ouvriers et en tant que Canadiens de l'une ou de l'autre origine.

François-Albert ANGERS

Tannerie: 4900, rue Iberville Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES TANNEURS et CORROYEURS

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

(Suite de la page 2)

Deux choses restent à faires que le gouvernement applique ses lois et des maintenant, el que l'ouvrier honnête soit protés gé contre les perturbateurs. The Gazette, avril 22, 1943.

Changements dans les salaires

Au cours de l'année 1941 les salaires ont considérablement augmenté dans toutes les industries, et la moyenne a été supérieure de 10% à celle de 1940 qui était elle-même supérieure de 3% à celle de 1939; l'augmentation totale depuis 1939 est donc d'environ 13%.

Les indemnités de vie chère, plus les augmentations de salaires accordées avant l'établissement du "plafond des salaires" porteraient le niveau à 15% audessus des taux de 1939, ce qui le rendrait à peu près égal à l'augmentation de 14.9% dans le coût de la vie depuis août 1939.

A supposer que les calculs fussent justes, ceux qui ne gagnaient pas assez avant 1939 ne sont pas plus avancés.

Salaires et heures de travail au Canada, Ministère du Travail, Ottawa, oct. 1942, p. 5.

Le juge McTague

Le juge McTague n'a peur d'aucun homme, d'aucun gouvernement, il a seulement peur du chaos.

Dans un discours du début d'avril, il les a avertis l'un et l'autre. A l'industrie il a dit; Le travailleur doit choisir ses propres représentants; l'ère du paternalisme est morte depuis longtemps. Au travailleur, il dit; Poursuivez vos fins par des moyens légaux; la grève en temps de guerre est une mutinerie.

Au gouvernement, il a recommandé d'appuyer les chefs unionistes sérieux qui s'opposent aux grèves illégales.

The Gazette, avril 6, 1943.

Les employés des filatures de la Dominion Textile gagnent, actuellement, 27.9 pour cent, par heure, de plus que lors de notre entrée en guerre, -

Bien que

Nos taxes soient seize fois plus élevées qu'en 1939,

Bien que

Le coton brut nous coûte actuellement 70 pour cent plus cher qu'il nous coûtait cette année-là,

Bien que

Nos prix de vente au public consommateur aient été rabaissés au niveau de ceux de février 1941, en conformité avec la politique nationale du contrôle des prix.

DOMINION TEXTILE COMPANY



Comment faire une bonne plantation?

Dans un article intitulé: "La culture potagère au jardin ouvrier", nous avons parlé le mois dernier, entre autres choses, du choix et de la préparation du sol. Nous voulons aujourd'hui attirer l'attention de ceux qui s'occupent de jardinage sur la manière de faire une bonne plantation.

S'il y a des espèces de légumes qui doivent être semées immédiatement en pleine terre, il y en d'autres, par contre, qui doivent l'être en couche chaude ou en caissettes dans la maison. Les tomates, le céleri, les choux, les melons font partie de cette catégorie. Quand les semis ont atteint un certain développement il convient de procéder au repiquage des plants, puis à la transplantation en pleine terre.

On peut grouper sous trois chefs différents les recommandations qu'il y a lieu de formuler au sujet d'une bonne plantation. Les unes se rapportent à la préparation du terrain, d'autres à celle des plants, quelques-unes enfin à la plantation ellemême.

Un vieux dicton dit qu'il faut planter en suivant la charrue. Cela veut dire que la plantation doit se faire sur un sol fraîchement travaillé et non dans une terre préparée depuis 5 ou 6 jours et même davantage. C'est un point sur lequel il est bon d'insister car il est d'une extrême importance au point de vue de la reprise des plants. Planter en un terrain préparé une semaine à l'avance, c'est

courir dans bien des cas à un échec, surtout s'il survient une sécheresse. Certes, on pourra avoir recours aux arrosages, mais que l'on se rappelle qu'il n'est pas toujours facile de les faire en temps et de façon profitable, surtout en grande culture.

Qu'il s'agisse de semis en pleine terre ou de plantations, la préparation du sol est la même. Elle consiste en des labours, hersages ou bêchages. La terre doit être finement pulvérisée et préalablement rendue humide, soit par une pluie, soit par un arrosage. On ne plante pas en terrain sec.

Avant la transplantation, les plantes doivent être privées d'eau durant quelques jours, mais elles devront être arrosées copieusement au moment de la plantation ou quelques heures auparavant. Les jeunes plants ne seront pas arrachés, mais soulevés avec une truelle ou un déplantoir de manière à ce qu'il y ait le plus de terre possible adhérant aux racines. Pour faire un bon travail, il importe d'agir vite et de ne pas laisser les plants exposés au soleil. Il faut de plus prévenir la mutilation des racines.

Les plantations se font par temps couvert ou le soir, jamais en plein soleil, à moins de prendre soin d'ombrager les plantes. Il faut opérer un bon triage et rejeter les plants chétifs, malades ou atteints par les insectes. On ne met en terre que ceux qui sont vigoureux et sains.

Les trous doivent profonds et les racines des-

cendues tout entières et non repliées sur ellesmêmes. Si elles sont trop longues, on peut à la rigueur en couper l'extrémité avec un couteau. Pour exclure l'air et conserver l'humidité, on presse le sol contre les racines, afin qu'il ne reste pas de vide. Un plant que l'on vient de mettre en terre ne doit pas s'arracher facilement, mais être solide et résister à la tension exercée sur lui. On enterre la racine jusqu'à sa naissance et on nivelle bien la terre. Il faut se garder de planter trop profondément. Des plants de choux, de salades, de fraisiers dont on enterrerait le collet seraient à peu près perdus; par contre, on peut enterrer sans inconvénient jusqu'à la base, des plants de tomates, d'aubergines, de poireaux, etc.

La plupart des plants enlevés lors de l'éclaircissage d'un semis peuvent être replantés en usant des précautions énoncées ci-dessus et mis en terre immédiatement.

Rappelons en terminant que ce qui compte, ce n'est pas le nombre de plants mis en terre, mais bien ceux qui reprennent. Faisons donc des plantations soignées dans un terrain fraîchement travaillé et la reprise sera certaine.

J.-B. ROY, agronome,
Service de l'Information et des Recherches,
Ministère de l'Agriculture, Québec.
17 mai 1943.

Recommandations pour l'établissement d'un jardin potager

ESPECE	VARIETE	No DE RANGS	DISTANCE EN PCS		PROFONDEUR	DATES	
			Entre rangs	Entre plants	DES SEMIS	SEMIS	PLANTATION
lère Sole (Planche) LEGUMES-FEUILLES EPINARD LAITUE FRISEE LAITUE POMMEE PERSIL-SARIETTE- ŞAUGE-CERFEUIL POIREAU CELERI CHOU D'ETE CHOU ROUGE CHOU D'HIVER CHOU-FLEUR CHOU CHINOIS	Bloomsdale Grand Rapids New-York 515 Géant de Verrières Plein blanc doré Marché de Copenhague Tête de pierre Penn State Erfurt Chili	1 1 1 1,4 1 1 1 1 1 3 1	15 15 15 15 24 18 12 30 30 30 30 30 24	4 10 12 4 6 8 18 18 20 18	1/2 pc. 1/4 " 1/4 " 1/4 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 "	20 avril — 20 août 25 " — 15 juil. 25 " — 10 " 1 mai — 25 mai 25 mars — 15 " 20 " — 15 avril 5 avril — 15 mai 25 " — 10 " 25 " — 25 " 1 juil. — 15 juil.	10 moi — 1 juim 20 mai — 15 " 1 mai — 15 " 10 juin — 25 " 10 juin — 25 " 10 juin — 25 "
2ème Sole LEGUMES-RACINES RADIS OIGNONNET OIGNON NAVET BLANC CAROTTE BETTERAVE PANAIS CHOU-NAVET POMME DE TERRE	Rouge olive Jaune Rouge Globe Milan hâtif Nantaise ou Danvers Rouge foncé de Détroit Champion Laurentien Irish Cobbler	1 1 3 1 3 1 1 1 1	12 14 14 18 18 18 18 18 30 30	1 3 3 3 1 2 4 8 12	1/4 " 2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 1/2 " 3 "	20 avril — 20 août 20 " — 10 mai 20 " — 10 " 5 mai — 20 juil. 5 " — 20 juin 5 " — 10 " 5 " — 15 mai 5 " — 25 juin 25 avril — 15 mai	
3ème Sole LEGUMES-FRUITS GONCOMBRE HARICOT VERT HARICOT JAUNE POIS NAINS GOURGANE TOMATE BLE-D'INDE	Huit en ligne Tendergreen Brittle Wax ou Pencil Pod Thomas Laxton Grosse de Windsor Ny State Variété hâtive Bantam doré (mi-saison)	1 1 2 1 1 2 1	60 24 24 24 30 30 30 30 30	60 2 2 2 2 6 24 30 30	2 " 2 " 2 " 2 " 1/4 " 2 "	10 mai — 5 juin 10 " — 1 juil. 10 " — 1 " 25 avril — 5 juin 10 mai — 20 mai 25 mars — 5 avril 10 mai — 25 mai 25 " — 5 juin	25 mai — 15 juin

N.B. — Dans tout grand jardin, les légumes devraient être cul tivés d'après l'assolement et les directions ci-dessus donnés. Le nombre de rangs ci-haut désigné convient exactement à la création d'un jardin mesurant 40 pieds par 80 pieds, les rangs correspondant à la largeur du terrain.

Les activités de nos Syndicats

=par J.-E.-A. PIN====

Le siège social

Le siège social de la Fédération nationale catholique du Textile vient d'être fixé à Drummondville par une décision de la fédération, au cours d'une réunion qui eut lieu à St-Hyacinthe, sous la présidence de M. Honoré D'Amour, président. Le siège social était avant à St-Grégoire de Montmorency.

Le changement a été fait à la demande générale des centres affiliés. Des délégués de Cowansville, Mnotmorency, Drummondville, Granby, Magog, Trois-Rivières, Montmagny, Valleyfield, Sherbrooke et St-Hyaeinthe, assistaient à cette réunion.

Finisseurs en ciment

Au cours d'une récente assemblée générale des finisseurs en eiment de Montréal, les membres ont élu les officiers suivants: président, A. Barbaris; 1er vice-président, G. Rompré; 2e vice-prés., P. Tamilio; sec .arch., H. Vallières; sec.-trs., J.-S. Lamoureux.

C'est M. J.-A. Gagné qui présida l'élection. Ce groupement est on ne peut plus actif et rien n'est épargné pour que les salaires soit augmenté à un niveau plus convenable.

Autre organisateur

Le Conseil général des Syndieats de Québec vient de retenir les services de M. Alphonse Roberge, président de la Fédération nationale du cuir et de la chaussure comme organisateur dans la région de Québec où ledit conseil central a juridiction.

Cette nomination est on ne peut plus heureuse, car M. Roberge est un actif, un impulsif que rien n'arrête. L'important travail qu'il a accompli au bénéfice des travailleurs en chaussures de la province est là comme une preuve évidente qu'il pourra faire oeuvre utile dont bénéficiera le Conseil général des syndicats catholiques de Québec. Nos meilleurs voeux de succès à M. Roberge.

Les maîtres-barbiers

Le Syndicat des maîtres barbiers-coiffeurs de Québec, dont le président est M. Joseph Légaré, continue avec un bel entrain ses activités.

Au cours de la récente assemblée, les membres décidèrent que le syndicat paie le prix d'abonnement de Le Travail et la Vie Syndicale de (20) vingt de ses membres.

Le comité d'enquête sur la hausse des prix et le manque des accessoires nécessaires aux barbiers et coiffeurs continue son travail et il sera en mesure dans deux ou trois semaines à soumettre un rapport à la Commission des prix et du commer-

Il a été rapporté à l'assemblée que le travail de recrutement se poursuit de façon encourageante et qu'à une prochaine assemblée une vingtaine de nouveaux membres seront initiés.

Le comité récemment nommé pour organiser les achats en commun chez les membres du syndicat est à l'oeuvre et il fera une étude approfondie de la possibilité d'établir à même les revenus sur les achats des barbiers, un service d'hospitalisation, secours en maladie, frais finan., Albert Sioui; 2e assis.-

d'opération, etc.

Le Syndicat reconnu

La maison Houde, Laroche et Cie, de Ste-Croix, comté de Lévis, vient de signer avec ses employés une entente aux termes de laquelle elle reconnaît le Syndicat nationale catholique du vêtement comme l'unique agent négociateur et représentant officiel des intérêts des employés de son établissement qui sont ou deviendront membres du syn-

Elle s'engage à laisser à tous ses employés la liberté complète de se syndiquer et à ne signer aucun contrat avec d'autres unions ouvrières.

Par contre, les employés seront libres d'adhèrer ou non au syndicat et ne devront forcer personne à y entrer. Un comité d'atelier sera créé pour régler les problèmes qui pourront se poser dans les relations entre la compagnie et les ouvriers. Il est entendu qu'en dehors des heures de travail, les employés seront payés temps et demi.

Feu Paul Gourdeau

L'Union nationale des ferblantiers-couvreurs de Québec vient de perdre l'un de ses plus anciens membres, dans la personne de M. Paul Gourdeau.

M. Gourdeau, homme de métier d'une habilité exceptionnelle, était plus un artiste qu'un ouvrier. Depuis de très nombreuses années li était attaché à la maison Eugène Falardeau, Limitée, de Jacques-Cartier.

Son départ survenu après quelques mois de maladie, laissera chez tous ceux qui l'ont coudoyé et qu'il a éclairé de son savoir et de ses talents, des regrets unanimes.

L'Union nationale des ferblantiers-couvreurs déplore amèrement cette perte et offre à la famille en deuil l'expression sincère de ses plus vives condoléances.

Officiers du gant

A l'assemblée régulière du 30 avril dernier, au Syndicat national catholique des gantiers de Loretteville, il y eut élection des officiers de la section masculine dudit syndicat; les officiers suivants furent élus unanimement: président, M. Edmond Durand, de la Perrin Glove; sec.-finan., M. Joseph Pageau; sec.-cor., M. Eug. Barbeau, tous deux de l'Acme Glove, et enfin gardien, M. Antonio Savard, de la Perrin Glove. Ces officiers remplacent respectivement MM. Gérard Falardeau, Ls. Chantal et Siméon

Loretteville - St-Emile

Les membres du Syndicat des travailleurs en chaussures et pantouffles de Loretteville-St-Emile, ont procédé comme suit à l'élection de leurs officiers pour le terme 1943-1944.

M. Alphonse Roberge, président de la Fédération du cuir et de la chaussure, présidait, assisté de M. A. April, comme secrétaire.

Les officiers élus sont les suivants: pres., Arthur Talbot; 1er vice-prés., Gérard Beaulieu; 2e vice-prés., Madeleine Garneau; sec.-archi., Ch. Edouard Verret; sec.-corres., R. Genest; assis .sec.-arch., Aimé Sanfaçon; sec.finan., J.-B. Boivin; 1er assis .-

sec.-finan., Camille Cloutier.

Après l'élection et l'installation des nouveaux élus, M. l'abbé Gagnon, aumônier du syndicat de Loretteville, donna la bénédiction aux officiers.

Chez les boulangers

Le Syndicat de la boulangerie et pâtisserie de Montréal déploie depuis déjà plusieurs semaines une activité surprenante. Les assemblées se multiplient, soit à l'édifice syndical, soit en quelques autres endroits plus accommodants pour les boulangers de l'intérieur ou de l'exté-

Ces assemblées eurent un succès qui dépasse l'attente générale, car les employeurs qui avaient refusé de se soumettre par écrit à la décision de la Commission d'enquête qui accordait une diminution des heures de travail et une semaine de vacances payées, ont fini par se rendre à ces demandes des ouvriers, par la décision du ministère du Travail.

Les instances de M. Albert Sénécal, agent d'affaires du Syndicat, si habilement appuyé par les officiers, furent telles auprès du ministère du Travail, que ce dernier finit par constater que les ouvriers étaient justifiables de réclamer et que nécessité il y avait de voir à induire les employeurs à respecter la décision arbitrale.

Comme la convention collective de travail expire le 31 décembre, le syndicat, par ses officiers, a commencé les négociations en vue des amendements à apporter à la convention collective de travail qui devrait être renouvelée avec les amendements.

La campagne présente a pour but de recruter la grosse majorité des employés de cette industrie qui emploie plus de 2,800 travailleurs rien que dans Montréal. Avec cette valeur numérique, le Syndicat compte voir ses réclamations reçues avec meilleure grâce de la part des employeurs et conclure une convention collective de travail qui sera à l'avantage des employés et aussi des employeurs.

Employés de tramways

La Fraternité nationale catholique des employés de tramways de Québec, célébrait dimanche le 9 courant, le 5e anniversaire de son pèlerinage annuel au sanctuaire N. D. des Victoires, sous le patronage de Son Eminence le cardinal Villeneu-

Ce fut une manifestation de foi qui fait honneur aux officiers et aux membres de cet intéressant groupe de travailleurs chrétiens dont les activités sont si favorables comme aussi si efficaces pour maintenir entre le Quebec Tramway et la Fraternité les meilleures relations. Il est beau, en effet, un groupement ouvrier, manifestant sa foi religieuse par un geste qui édifie ceux qui le voient.

(Suite à la page 12)

A LONG CHEMIN. PAILLE PESE

Et l'hiver, à plus forte raison, semble se prolonger indûment pour les occupants d'un immeuble mal chauffé. Que l'expérience de la dernière saison vous incite donc à prendre toutes les précautions pour obtenir, désormais, un meilleur rendement de votre système de chauffage.

Tous travaux de chauffage et de plomberie exécutés avec

Téléphone: MA. 4184 360 est, rue Rachel MONTREAL



LUCIEN GROTHE

AVOCAT ET PROCUREUR

10 est, St-Jacques, Montréal

HArbour 0138

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE MASONITE BEAVER BOARD Coin Papineau et De Montigny Téléphone : Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

206, rue Du Pont

Tél.: 4-4641

F. X. DROLET LA CIE FABRICANTS D'ASCENSEURS

TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités: Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

MINISTERE DU TRAVAIL

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective Loi du salaire minimum Cédules des justes salaires pour les travaux du gouver-

Service de conciliation et d'arbitrage

Loi du repos hebdomadaire.

Ministre

Loi des établissements industriels et commerciaux

Loi des paratonnerres

Loi des mécaniciens de machines fixes

Loi des mécaniciens

Loi des édifices publics

Loi des appareils sous pres-

en tuyauterie.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,

J. O'Connell MAHER, Directeur des Services.

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail

Service de placement provincial

Loi des pensions aux aveugles de Québec

Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

> Gérard TREMBLAY, Sous-ministre

Activités des Syndicats

(Suite de la page 11)

Les officiers et les membres actuels de la Fraternité sont les fidèles continuateurs des beaux gestes de foi religieuse et de lierté syndicale, des pionniers de la fraternité dont les noms restent gravés en lettres d'or dans les archives.

Relations syndicales

L'exécutif de la Confédération les Travailleurs Catholiques du lanada vient de désigner MM. Isias Filion, 2e vice-président le la C.T.C.C., et président de la Fédération du bâtiment, et G.-A. Gagnon, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal et président de la Fédération de l'imprimente, comme ses représentants au "Comité des Relations intérieures syndicales", formée par le premier ministre de la province, l'hon. M. Godbout.

Nos félicitations aux nouveaux titulaires.

Anniversaire célébré

Le Syndicat national des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage compte 25 ans d'existence. Cet anniversaire fut célébré avec éclat le 15 mai par un banquet servi au Cercle Universitaire, de la rue Sherbrooke.

Le banquet était sous la présidence d'honneur de M. Alf. Charpentier, président de la C.T. C.C., et la présidence d'office de M. L.-G. Hogue. Les invités étaient les suivants: MM. Alf. Charpentier, président de la C. T.C.C.; G.-A. Gagnon, président du Conseil central des syndicats catholiques de Montréal; Osias Filion, président de la Fédération du bâtiment; Ad. Gosselin, président du Conseil de construction; l'abbé J. Bertrand, aumônier des syndicats catholiques; S. H. le maire de Montréal; Alb. Durand, président du Syndicat des plombiers; L. Hirbour, président des marchands

détaillants, section des plombiers; G. Ste-Marie, examinateur technicien des mécaniciens en tuyauterie; J.-W. Jetté, président à vie de l'Association des maîtres plombiers; A. Cousineau, ingénieur sanitaire de Montréal; A. Pelletier, vice-président des maîtres plombiers, etc.

Les orateurs de la circonstance furent MM. Alf. Charpentier, Gordon Heitshu, représentant le ministre du Travail, G. Ste-Marie, examinateur, le maire Raynault, J.-W. Jetté, l'abbé J. Bertrand, L.-G. Hogue, etc.

Somme toute, le banquet fut on ne peut mieux réussi de même que la sauterie qui suivit le banquet.

Les officiers et les membres ont raison d'être enchantés du succès obtenu, M. Henri Vinet, tout d'abord, l'âme animatrice de toute l'organisation. Cette fête jubilaire restera un des beaux moments de l'existence du vaillant syndicat des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage.

Ouvriers de Québec

Le Conseil général des Syndicats catholiques de Québec a adopté, au cours d'une récente réunion, quelques résolutions importantes qui témoignent de l'attention suivie qu'il porte à tout ce qui concerne les ou-

Voici quelques-unes de ces décisions: demander copie des derniers règlements émis par la Commission des loyers et demander des informations sur la base actuelle établie par la Commission des prix pour la fixation du taux des loyers; demander à la Comd'assurance-chômage mission qu'elle donne ordre à tous les employés du bureau de Québec de fournir aux ouvriers toutes les informations nécessaires concernant le placement et les prestations; appuyer l'Association professionnelle des employés de bureau de Québec dans sa demande de maintenir et de perfectionner la loi des syndicats professionnels; demander que le tribunal du travail soit sous la surveillance, mais non sous le contrôle de l'Etat; que les conventions collectives de travail ne soient pas négociées par des groupes d'employés d'usines, et que ces conventions continuent d'être administrées par un comité paritaire plutôt que par le gouvernement; demander que la représentation

des travailleurs catholiques soit plus adéquate dans les Commissions auxquelles a été confiée l'administration des mesures de guerre.

Le syndicalisme est aussi là

Du côté de Lévis, sise sur le côté sud du fleuve Saint-Laurent, face à Québec, le syndicalisme catholique existe. En effet, le syndicat des employés de la Traverse de Lévis et l'Association des employés de tramways de Lévis forment deux magnifiques organisations professionnelles.

Elles veulent servir leurs membres. Elles sont adaptées à la situation locale. Elles tiennent bien le demeurer.

Il ne suffit pas de noter l'existence de ces deux groupements professionnels. Il importe encore de les faire connaître. Et pour les faire connaître, les étudier d'abord, Beaucoup d'ouvriers ne soupçonnaient peutêtre pas l'existence de ces deux associations qui ont la vie vigoureuse.

Les plans "Beveridge"

(Suite de la page 7)

De plus, comme nous le suggérons plus haut, on devrait augmenter le nombre des fonctionnaires de l'assurance-chômage, au sens de la loi. Etant donné que, suivant la loi, il n'y a que ceux qui portent le titre de "fonctionnaire de l'assurance-chômage" qui peuvent décider, dans le cas des prestations à accorder, nous suggérons que l'on donne ce titre aux directeurs de tous les bureaux de quelque importance relevant de la Commission d'assurance-chômage. Actuellement, il n'y a qu'un fonctionnaire de l'assurance-chômage pour toute la province de Québec. Il ne faut donc pas se surprendre qu'il y ait des retards avant d'obtenir des prestations. Des ouvriers ont attendu des semaines et des semaines avant d'avoir une décision. Nous ne blâmons pas les employés de l'assurance-chômage; mais nous blâmons le système actuel que l'on s'obstine à ne pas vouloir améliorer.

Voilà pour l'aspect pratique à considérer avant de s'engager plus avant, au Canada, dans le domaine de la sécurité sociale. Quelques mots maintenant au sujet de l'aspect constitutionnel.

Il semble bien que la sécurité sociale au Canada va provoquer la plus importante crise constitutionnelle de notre histoire. Et les provinces sont sérieusement exposées à perdre des plumes au cours de la mêlée. L'avenir constitutionnel du Canada et des provinces sera dans la balance lorsqu'il s'agira de passer aux réalisations dans le domaine de la sécurité sociale. Déjà on parle d'amender la constitution canadienne. Cette question a toujours été une question délicate, et nos positions ne seront pas protégées par des envolées oratoires, mais par des convictions, de la compétence et du tact. Cette opinion, qui est personnelle, peut paraître exagérée. Mais lorsqu'on sait que les décrets de guerre, pour un bon nombre, ont ignoré les provinces et leur législation particulière, il est permis d'avoir des doutes sérieux. Le décret des salaires et indemnités de vie chère ignore les conventions collectives rendues obligatoires par extension juridique; le décret des Commissions d'arbitrage ignore toute législation provinciale; le décret des salaires minima ignore également toute législation provinciale; le décret des votes de grève est dans le même esprit, etc.

On dira peut-être que le Conseil privé a déjà décidé que les mesures de guerre ne sont que temporaires et qu'elles doivent disparaître après la guerre; et on rappellera à ce sujet la cause de Fort Francis Pulp and Paper Co. vs Winnipeg Free Press; mais dans cette cause, le Conseil privé n'a jamais demandé à Ottawa d'ignorer les provinces, même en temps de guerre, surtout quand certaines législations de guerre s'appliqueraient avec plus de succès si on tenait compte du rouage législatif en vigueur dans certaines provinces.

Sans doute qu'il y a une déclaration récente du premier Ministre du Canada en faveur du plus grand respect possible de la constitution canadienne dans l'application de tout programme de sécurité sociale, mais il faudra un sentiment populaire en éveil pour permettre à cette déclaration de donner les résultats qu'on en attend. Il ne fait pas de doute que le Canada aura un jour ou l'autre son programme de sécurité sociale, et il est désirable que les assurances sociales se développent chez nous pour assurer une meilleure protection au salarié, mais pas aux dépens de notre avenir constitutionnel, économique et oulturel. Disons enfin que le danger sera d'autant plus grand que les programmes de sécurité sociale à tendances centralisatrices, au lieu de faire entendre au peuple une sonnette d'alarme, l'attireront peut-être vers quelque rocher, en lui faisant entendre, dans une atmosphère de rêve, la voix mélodieuse des séduisantes sirènes d'autrefois.

Gérard PICARD

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

EDIFICE THEMIS - SUITE 507

10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL

PLateau 6453

ST-JOHNS SILK CO. Ltd

Manufacturiers de bas entièrement façonnés

MARQUES

"Châtelaine et Claire"

A la recherche du bonheur

Le temps des vacances semble être fait exprès pour permettre à chacun et à tous de mieux tendre vers le bonheur.

Les enfants n'ont plus le règlement de l'école, c'est pour eux le temps de jouer et de courir, de rire et de chanter. Pour les ouvriers c'est aussi la semaine ou le quinze jours de vacances qui approche, le temps où il est possible de dormir quelques heures de plus le matin et où il sera peut-être possible d'aller respirer le bon air à la campagne. C'est aussi le temps des excursions, des pique-niques, des fêtes champêtres.

Le temps des vacances, c'est le temps de la liberté.

Est-ce que cette liberté sera employée à la recherche du bonheur? Verronsnous des enfants laissés à eux-mêmes? Verrons-nous des jeunes gens laissés à leur inexpérience? Verrons-nous ces parents laisser là leurs petits pour jouir seuls de leur liberté..?

Le bonheur est fait de belles choses et nous l'aurons dans la mesure où le bien de l'âme sera toujours sauvegardé.

Chercher le bonheur dans l'acceptation de la volonté de Dieu, c'est d'avance jouir de la paix et du seul vrai bonheur.

Le bonheur que tous désirent et que tous, pauvres ou riches, patrons ou ouvriers peuvent aussi bien posséder, est accordé à ceux qui dans leur coeur et dans leur âme se soumettent librement aux conditions posées par Dieu.

Et ceci apporte les bénédictions du ciel sur la Patrie et sera la meilleure garantie de victoire et de paix.

Maurice-A. BOISCLAIR,

Président et Gérant Général St. Johns Silk Co.